

	Procès-verbal validé Conseil des formations du 30 juin 2016	Référence	PV CF_2016-1
		Révision	
		Date d'application	14 octobre 2016
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	Juillet 2016	14 octobre 2016
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	DIXIT-Atoutext	Conseil des formations

Personnalités qualifiées

Carole NOCERA-PICAND

Fred PACCAUD

Matthieu SIBE

Représentant le Ministère des affaires sociales et de la santé

Florence VALENZA-PAILLARD, représentant la direction des ressources humaines

Représentant le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : Marion DEL SOL, représentant la direction générale de l'enseignement supérieur

Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Christiane COUDRIER, représentant la Fédération hospitalière de France

Jean SCHMID, représentant la Fédération hospitalière de France

Christine SOVRANO, représentant la Confédération générale du Travail (CGT)

Arnaud SANDRET, représentant la Confédération française démocratique du Travail (CFDT)

Pierre de MONTALEMBERT, représentant le Syndicat national des Managers publics de santé (SMPS)

Dominique LINGK, représentant le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé publique (SMISP)

Frédéric BOËL, représentant le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé publique (SPHISP)

Frédéric LE LOUEDEC, représentant le Syndicat national des Personnels de Santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Membres élus

Laurent MADEC, représentant des personnels d'enseignement et de recherche

Cindy PADILLA, représentante des personnels d'enseignement et de recherche

Regine DUCOS, représentante des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé (présente uniquement l'après-midi)

Christine CAMPIER-HALLEY, représentante des élèves fonctionnaires

Frédérique CAROFF KARSON, représentante des étudiants

Membres excusés

Hervé AMIOT-CHANAL, représentant la direction générale de l'Offre de soins

Danielle METZEN, représentant la direction générale de la Cohésion sociale

François ALLA, représentant la direction générale de l'Enseignement supérieur

Gérard LASFARGUES, représentant la direction générale de l'Enseignement supérieur

Catherine TOURETTE-TURGIS, personne qualifiée

Marcel JAEGER, personnalité qualifiée

Pierre MARGAIN, représentant Force ouvrière (FO)

Sabine GRISSELLE SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du Travail (CFDT)

Jean-François FOUINET, représentant Syndicat national des Inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale (SNIASS)

Liste des procurations

Danielle METZEN à **Florence VALENZA-PAILLARD**

François ALLA à **Fred PACCAUD**

Gérard LASFARGUES à **Marion DEL SOL**

Regine DUCOS à **Cindy PADILLA (le matin)**

Assistaient à cette réunion

Laurent CHAMBAUD, directeur de l'EHESP

Philippe MARIN, directeur des Études

Bernard JÉGOU, directeur de la Recherche

Manuel COAT, directeur de cabinet

Olivier GRIMAUD, directeur du département Méthodes quantitatives en santé publique

Catherine EVEILLARD-HOANG, directrice du Développement et de la Formation continue

Arnold MADGELAINE, responsable du Centre d'Appui à la Pédagogie

Michel LOUAZEL, directeur adjoint de l'Institut du Management

Yann DUBOIS, professeur à l'Institut du Management

Nathalie ROBIN-SANCHEZ, professeur à l'Institut du Management

Odile LE BRIS, assistante de direction

SOMMAIRE

1. ACCUEIL DES MEMBRES DU CONSEIL DES FORMATIONS	4
2. TOUR DE TABLE DE PRESENTATION DES MEMBRES	4
3. ÉLECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT	8
4. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DES FORMATIONS	10
5. MISE EN PLACE DU BUREAU DU CONSEIL DES FORMATIONS	15
6. PRESENTATION DE L'OFFRE GLOBALE DE FORMATION	17
7. POLITIQUE TARIFAIRE DE FORMATION CONTINUE 2017	28
8. TRANSFORMATION DU CERTIFICAT « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES » EN DIPLOME D'ETABLISSEMENT	31
9. CREATION D'UN CERTIFICAT « LES 100H DES SYSTEMES D'INFORMATION EN SANTE »	35
10. PROCESSUS DE NOMINATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES	39

(La séance commence à 10 h 34 sous la présidence de M. Chambaud.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

M. CHAMBAUD.- Je vous propose d'ouvrir cette première séance du conseil des Formations dans sa nouvelle composition.

1. Accueil des membres du conseil des Formations

M. CHAMBAUD.- Bienvenue à l'EHESP à toutes les nouvelles personnes dans ce conseil des formations. Bienvenue celles et ceux qui étaient déjà dans le précédent conseil des formations dont ils vont constituer la mémoire vivante.

Une visite de l'établissement pourra être organisée à la prochaine séance pour les personnes qui ne connaissent pas l'École afin qu'elles se représentent mieux les lieux et les activités de l'EHESP.

Par ailleurs, nous sommes dans le cadre d'un renouvellement global des trois instances :

- le conseil d'administration,
- le conseil scientifique,
- le conseil des formations.

Le nouveau conseil d'administration s'est installé. Vous avez pu lire dans les dépêches que le nouveau président du conseil d'administration est Jean Debeauvais. Plusieurs personnes autour de la table le connaissent. Il a occupé diverses fonctions, mais avant de retourner à l'inspection générale des affaires sociales, il a eu la fonction de directeur général de l'offre de soins au ministère de la santé. Le conseil d'administration s'est réuni en séance d'installation le 9 juin 2016, la prochaine réunion aura lieu le 12 juillet.

Par contre, le conseil scientifique ne s'est pas encore réuni. La 1^{ère} séance est prévue pour le 5 juillet.

C'est un temps important pour l'École parce que ces trois structures sont des liens entre la dynamique interne de l'École et les partenariats avec l'ensemble des réseaux, des structures et institutions avec lesquelles nous travaillons.

Nous avons le quorum, donc nous pouvons travailler en toute sérénité aujourd'hui. Nous avons souhaité faire un conseil des Formations relativement restreint en termes de temps parce qu'il s'agit d'une séance d'installation. Néanmoins, vous parlerez cet après-midi d'un sujet important. Je reviendrai cet après-midi sur cette période d'évolution assez forte à la direction des Études, notamment au niveau du poste du directeur des Études.

2. Tour de table de présentation des membres

M. CHAMBAUD.- Je vous propose de commencer le tour de table pour que vous puissiez dire qui vous êtes et à quel titre vous assistez au conseil des Formations. Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un mot sur votre trajectoire personnelle et vos intérêts par rapport au conseil des Formations. Nous allons commencer par ma gauche pour terminer par Philippe Marin.

M. PACCAUD.- Bonjour à tous. Fred Paccaud, je suis professeur d'épidémiologie et de santé publique à Lausanne en Suisse. Je dirige un institut de santé publique qui s'appelle en Suisse « médecine sociale et préventive ». Je dirige également le département de médecine communautaire qui rassemble les activités de médecine communautaire de la faculté. Je suis médecin de formation : j'ai été formé essentiellement à Londres. J'ai beaucoup de contacts et j'ai fait plusieurs séjours au Canada et aux États-Unis. Je fréquente beaucoup les institutions françaises dans le domaine de la santé publique depuis une quinzaine d'années.

M. CHAMBAUD.- Vous étiez déjà présent à la précédente mandature du conseil des Formations.

M. SIBE.- Bonjour, merci de m'accueillir. Je m'appelle Matthieu Sibé. C'est pour moi une nouveauté d'être au conseil des Formations en tant que personne qualifiée. Je suis maître de conférences en sciences de gestion, plus particulièrement dans le domaine de la GRH à l'Institut de Santé publique, d'Épidémiologie et de Développement (ISPED) de l'Université de Bordeaux. Je suis également le directeur adjoint en charge du dossier de la formation continue et des partenariats socio-économiques de l'Institut.

Je peux ajouter quelques éléments sur ma trajectoire personnelle. À la base, je suis normalien en économie. Puis, j'ai découvert le monde de la santé publique. J'ai fait quasiment toute ma carrière à l'ISPED. Je suis inscrit dans l'équipe de recherche EMOS (Économie, Management des Organisations de Santé) dirigée par Jérôme Wittwer à Bordeaux. Mes travaux portent principalement sur deux thématiques :

- les déterminants managériaux de la qualité de vie au travail et dans la qualité des soins, principalement à l'hôpital et chez les professionnels de santé ;
- l'autre partie concerne un peu plus l'expertise et l'évaluation, je suis en charge d'un des programmes de l'évaluation des territoires de soins numériques. Ce gros projet occupe beaucoup le ministère et l'ISPED.

Je siégerai ici avec beaucoup de plaisir, car nous avons déjà quelques relations avec l'EHESP soit avec des enseignants qui viennent chez nous faire cours, soit avec des projets communs. Donc, c'est avec grand plaisir que je vais suivre ces travaux. Merci.

M. SCHMID.- Jean Schmid, je suis directeur d'hôpital. Je siégerai au conseil des Formations au titre de la Fédération hospitalière de France et du fait de l'attachement que je porte à cette école et aux missions d'enseignement que j'ai effectuées tout au long de ma carrière.

J'ai effectué ces missions d'enseignement avec le département Affaires internationales de cette école, aussi bien en Pologne, au Liban, dans des pays du Maghreb, en Albanie et dans d'autres pays, notamment en Afrique. De plus, j'ai eu le plaisir de développer de nouveaux outils pédagogiques intéressants en lien avec la chaire Santé de HEC. Les projets sur lesquels nous avons commencé à explorer de nouveaux horizons à l'époque sont toujours parfaitement valables aujourd'hui.

Donc, je me réjouis de travailler au sein de ce conseil des Formations, notamment pour continuer de contribuer à faire évoluer les méthodes pédagogiques.

Mme COUDRIER.- Christiane Coudrier, je représente également la Fédération hospitalière de France. Je suis directeur général honoraire du CHU de Nantes. Je siégeais déjà au précédent conseil des Formations. J'ai beaucoup apprécié la qualité des travaux et la réflexion qui accompagne ces travaux.

M. MADEC.- Laurent Madec, je siégerai en tant que représentant des personnels d'enseignement et de recherche. Je suis maître de conférences à Paris 13, mis à disposition de l'École depuis 2011. De formation, je suis ingénieur. Pendant dix ans, j'ai dirigé un département d'IUT sur les questions de prévention des risques en milieu professionnel liés à l'environnement. Je développe des activités d'enseignement et de recherche à l'École sur les questions de santé au travail, des risques technologiques, c'est-à-dire tout ce qui est en lien avec la santé et le milieu professionnel. Je participe à quelques dispositifs pédagogiques de l'École.

Mme PADILLA.- Cindy Padilla, je suis la deuxième représentante de l'EHESP. Je suis nouvelle au sein de ce conseil des Formations. Je travaille actuellement en tant qu'enseignant-chercheur au département Méthodes quantitatives en santé publique (METIS) de l'École. De formation, je suis biostatisticienne, plus particulièrement en épidémiologie spatiale. Mes domaines de

prédilection sont l'inégalité territoriale de santé. Étant à l'École depuis 2009, j'ai participé à de nombreux enseignements qui m'ont conduit à postuler au conseil des Formations.

Mme CAMPIER-HALLEY.- Bonjour à tous. Christine Campier-Halley, je représente les élèves fonctionnaires. Je suis élève directeur d'hôpital (promotion Hippocrate 2016-2017). Dans une vie antérieure, j'étais enseignante de *management*, normalienne, agrégée d'économie et de gestion.

Mme CAROFF KARSON.- Bonjour. Je m'appelle Frédérique Caroff Karson. Je représente les étudiants en master. Je suis toute jeune dans la santé publique après vingt ans d'expérience en coordination de la malvoyance. J'ai souhaité reprendre mes études en master de santé publique (M1) l'année dernière dans le parcours Sciences sociales, puis en master 2 Pilotage des politiques et actions en santé publique (PPASP). Ma première grande expérience était de quatre mois et demi à l'EHESP où j'ai participé à une démarche évaluative de l'analyse du dispositif innovant (diplôme d'établissement) d'animateur de regroupement pluriprofessionnel des soins primaires.

M. MADGELAINE.- Bonjour à toutes et à tous. Arnold Magdelaine, je suis responsable du Centre d'Appui à la Pédagogie (CApP) à l'EHESP. Avec le service Multimédia, le service Documentation et la banque de données en santé publique, je vous remercie de nous consulter pour optimiser les liens entre la recherche, la formation et la fonction d'expertise pour former aux compétences en santé publique d'aujourd'hui, voire de demain.

M. COAT.- Bonjour à tous. Manuel Coat, je suis directeur de cabinet à la direction de l'EHESP. À ce titre, je suis en charge de la coordination des trois instances de l'EHESP.

M. GRIMAUD.- Bonjour à tous. Olivier Grimaud, je suis l'un des responsables des 4 départements pédagogiques de l'École. Nous nous intéressons éminemment aux travaux de cette commission.

Le département METIS regroupe des épidémiologistes, des biostatisticiens et des personnes qui s'intéressent aux choses quantitatives. Il propose de multiples formations en master et en formation continue auprès des filières sur ces aspects disciplinaires. Notre département va bientôt accueillir une filière en responsabilité : la filière des pharmaciens inspecteurs de santé publique.

M. JÉGOU.- Bernard Jégou, je suis directeur de la Recherche à l'École. Je suis aussi directeur de recherche à l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (INSERM) et j'ai occupé différentes responsabilités au niveau national. Je dirige l'Institut de Recherche Santé, Environnement, Travail (IRSET) qui est très pluridisciplinaire. L'essentiel de ses forces est basé sur ce campus. Il est pluridisciplinaire puisque cela va de l'épidémiologie, à la génomique, à la toxicologie, à la biologie et à la chimie analytique qui n'est pas la moindre composante. En effet, le Laboratoire d'Étude et de Recherche en Environnement et Santé (LÉRES) est une plateforme de l'EHESP.

Mme ÉVEILLARD-HOANG.- Bonjour. Catherine Éveillard-Hoang, je suis directrice du Développement et de la Formation continue depuis mi-avril.

Je viens du milieu associatif, de la formation professionnelle et du monde des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour la formation, le financement et l'ingénierie et du monde de l'insertion pour la connaissance des publics demandeurs d'emploi. J'ai fait un tour d'horizon complet, car je suis passée des demandeurs d'emploi aux salariés du secteur sanitaire, social et médico-social associatif au monde de l'EHESP.

M. BOËL.- Bonjour. Frédéric Boël, je suis membre du bureau du Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé publique (SPHISP). Je suis plus particulièrement chargé au sein de ce

bureau des aspects de formation initiale et de formation continue. Je suis heureux d'être de nouveau au sein du conseil des Formations.

Je suis en détachement depuis plusieurs années au tribunal de Grande Instance de Paris.

M. de MONTALEMBERT.- Bonjour à toutes et à tous. Pierre de Montalembert, je suis directeur d'hôpital. Je suis passé sur les bancs de l'École il y a quelques années. Je siège ici au titre du Syndicat des Managers publics de Santé (SMPS) qui représente les directeurs, ingénieurs et cadres de la fonction publique hospitalière.

Dans la répartition entre nouveaux et anciens du conseil des Formations, je suis un peu entre les deux puisque j'ai rejoint le précédent conseil des Formations fin 2015. Je siège aussi en tant que membre suppléant au conseil d'Administration de l'EHESP.

Mme LINGK.- Dominique Lingk, je suis médecin inspecteur de santé publique. Je suis nouvelle dans cette instance. Je représente le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé publique (SMISP) dont je suis membre du bureau. J'ai un parcours classique dans les ex-services déconcentrés du ministère en Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France, et Rhône-Alpes. J'ai aussi passé quelque temps à l'Agence de Biomédecine. Actuellement, je suis à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Rhône-Alpes.

M. LE LOUEDEC.- Bonjour. Frédéric Le Louédec, je suis ingénieur Génie sanitaire, responsable du service Santé-Environnement pour le département du Rhône, métropole de Lyon. Je représente le Syndicat national des Personnels de Santé environnementale (SYNAPSE). Je prends la suite d'Isabelle Plaisant.

En termes de parcours, je suis ingénieur agronome. Comme ma prédécesseure, j'ai un parcours classique d'ingénieur de génie sanitaire, je suis passé par la Champagne-Ardenne, le Nord-Pas-de-Calais avant d'être maintenant à Lyon.

Mme SOVRANO.- Bonjour. Christine Sovrano, je suis de la fédération Santé Action sociale de la CGT. Je remplace Jean-Luc Gibelin. Je suis formatrice en travail social, c'est-à-dire que je suis une professionnelle du travail social.

M. SANDRET.- Bonjour. Arnaud Sandret, je suis directeur d'hôpital. C'est mon premier mandat : je prends la suite de Bruno Gallet qui siégeait auparavant dans cette instance. J'y siège au titre du SYNCASS-CFDT. J'exerce des fonctions de directeur des Ressources humaines au centre hospitalier intercommunal de Cornouaille (CHIC) Quimper-Concarneau depuis trois mois.

J'ai quelques liens avec l'École : depuis ma sortie il y a une dizaine d'années, le tutorat un moment, puis quelques enseignements ponctuels m'ont permis de garder un contact avec cette école.

Mme DEL SOL.- Bonjour Marion Del Sol, je siège au titre de l'Enseignement supérieur. Je suis professeur de droit à l'Université de Rennes 1 où je dirige le laboratoire de recherche Institut de l'Ouest, Droit et Europe (IODE) dont certaines thématiques ont un lien assez étroit avec des travaux de recherche qui existent au sein de l'École, notamment sur des aspects de bioéthique et de santé publique. Il existe un partenariat de longue date en droit, santé éthique avec l'École.

À titre personnel, mes travaux portent plus sur le droit de la protection sociale. Cela entretient des liens assez évidents avec le secteur de la santé.

De façon très anecdotique, j'aurais pu siéger en tant que fille et sœur de directeurs d'hôpital passés par cette École il y a un certain nombre d'années.

Mme VALENZA-PAILLARD.- Bonjour à toutes et à tous. Florence Valenza-Paillard, je siège en tant que représentante de l'État. Je suis adjointe à la sous-directrice en charge du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels au sein de la direction des Ressources

humaines des ministères sociaux. Mon parcours juridique m'a amenée à travailler sur des questions de ressources humaines tout au long de mon passé administratif. L'intérêt que je vois à siéger avec vous dans cette instance est d'arriver à faire le lien entre la politique RH des ministères sociaux et les sujets qui seront traités au sein de cette instance.

MME LE BRIS.- Je remplace aujourd'hui Aurélie Rivière, assistante à la direction des études. Je suis l'assistante de Bernard Jégou, directeur de la recherche et d'Arnold Magdelaine, responsable du centre d'appui à la pédagogie.

M. MARIN.- Philippe Marin, je suis directeur des Études.

Mme NOCERA-PICAND.- Carole Nocera-Picand, je suis chef du service universitaire de pédagogie et des TICE de l'Université Rennes 1. J'ai aussi une casquette territoriale puisque je suis responsable de l'unité Développement de la pédagogie supérieure et usages pédagogiques numériques de l'Université Bretagne Loire. Cette nouvelle COMUE du territoire breton et ligérien existe depuis le 1^{er} janvier. J'ai eu un parcours d'enseignante, puis d'ingénieur de recherche dans le domaine des Sciences de l'éducation.

M. CHAMBAUD.- Je vous remercie beaucoup pour ce tour de table. Avant de passer au point suivant, plusieurs personnes ont donné des procurations :

- Gérard Lasfargues, personne nommée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a donné une procuration à Marion Del Sol. Il ne pouvait pas venir aujourd'hui, mais il s'engage à être présent. Il est à la fois vice-président de l'Université Paris Est Créteil (UPEC). Par ailleurs, il a aussi un poste de responsabilité au niveau de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;
- François Alla, personne nommée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a donné procuration à Fred Paccaud ;
- Danielle Metzen, qui représente le ministère de la Santé (direction générale de la Cohésion sociale) a donné procuration à Mme Valenza-Paillard ;
- Régine Ducos, responsable des Relations internationales à l'EHESP, a donné procuration à Cindy Padilla. Régine Ducos est bien dans les locaux de l'École, mais elle est très occupée puisque nous recevons en ce moment toutes les délégations européennes et internationales pour la fin des masters EuroPubHealth et Master of Public Health (MPH).

J'ai pris la décision de maintenir cette séance du conseil des Formations. Les noms des personnes devant être nommées sont stabilisés, y compris les personnes déléguées par les ministères. Par contre, nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté conjoint de nomination pour le conseil des Formations et le conseil scientifique. J'espère que cet arrêté va paraître rapidement.

Nous avons été dans une situation à peu près similaire pour le conseil d'Administration, même si c'était un peu complexe puisque cette instance délibère. L'arrêté de nomination a été publié deux jours avant la séance. Pour le conseil des Formations, il arrivera quelques jours après. Si vous pouvez intervenir pour que cet arrêté soit publié le plus rapidement, ce serait très bien pour la vie institutionnelle de l'École.

Je vous propose de passer au point suivant.

3. Élection du président et du vice-président

M. CHAMBAUD.- Je rappelle que le président ou la présidente doit être élu(e) parmi les 5 personnes qualifiées.

Fred Paccaud m'a dit qu'il était d'accord pour être candidat à cette présidence. Je vous propose de lui laisser la parole avant de passer à l'élection formelle du président ou présidente s'il n'y a pas d'autres candidats.

M. PACCAUD.- Je ne m'attendais pas à me trouver dans cette situation il y a quelques semaines.

J'accepte volontiers d'être candidat puisque je suis une des personnalités qualifiées. Par conséquent, je m'engage volontiers à fournir certaines prestations. J'ai beaucoup appris durant ma fréquentation du précédent conseil. C'est volontiers que je passerai un peu de temps à remplir la mission de président.

Ma candidature présente sûrement un certain nombre d'avantages et de désavantages.

Le désavantage principal est que je suis un *absolute beginner* comme disent les Américains. Je suis vraiment débutant dans de nombreuses de vos procédures. Je viens aussi d'un pays qui ne connaît pas ce genre d'institutions. C'est un pays extraordinairement décentralisé : 22 ministères de la Santé, il n'y a pas d'école d'administration publique en général, et encore moins de santé publique. Enfin, j'imagine que je représente au sein de la composition du groupe la branche Santé publique et pas celle de la gestion des institutions sanitaires, mission très importante de l'École et de ce conseil.

Je pense que les avantages résumés brièvement sont les suivants. Le premier avantage est je vous assure que je n'ai aucun agenda personnel dans cette fonction. Je suis là par amitié pour la France et ses institutions. Le second avantage est que, étant Suisse, j'ai une montre suisse, je tiendrai rigoureusement l'horaire de ces séances.

M. CHAMBAUD.- Merci, y a-t-il d'autres candidats ? (*Personne.*)

M. PACCAUD.- Je suis prêt à sortir si vous le souhaitez.

M. CHAMBAUD.- Souhaitez-vous voter à bulletin secret ou à main levée ? Si une personne souhaite que ce soit à bulletin secret, nous voterons à bulletin secret. (*Non.*) Ce serait mieux si Fred Paccaud quittait la salle.

(*Fred Paccaud sort de la salle*)

M. CHAMBAUD.- Avez-vous des commentaires particuliers ? (*Non.*) Je vous propose de passer au vote sur cette candidature.

☒ Vote à main levée : UNANIMITÉ

Monsieur Fred Paccaud est élu à la présidence du conseil des Formations.
--

(*Retour de Fred Paccaud*)

M. CHAMBAUD.- La candidature de Fred Paccaud à la présidence a été acceptée à l'unanimité. Bravo et bon courage ! Merci de cette confiance pour l'École et pour le conseil des Formations. (*Applaudissements.*)

Pour le reste de l'ordre du jour, je passe la présidence à Fred Paccaud.

M. PACCAUD.- Je vous remercie pour votre confiance d'accueillir un « extra Européen ». Nous commençons à être de plus en plus nombreux dans ce club. (*Rires.*)

Premièrement, il est usuel de demander si vous avez des changements à apporter à l'ordre du jour. Je ne vois pas de « points divers », ce point devrait être mentionné pour es séances à venir.

Deuxièmement, nous sommes toujours au point 3 pour l'élection du vice-président. Si j'ai bien compris, plusieurs tentatives ont été menées pour trouver une personne pour la vice-présidence. Pour l'instant, la majorité d'entre elles (c'étaient des femmes) se sont désistées. Il semble que nous ayons une potentielle candidate, mais elle n'est pas présente. Nous aurons le bon goût de ne pas l'élire en son absence. Voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. CHAMBAUD.- De la même manière, le vice-président ou la vice-présidente doit être issu(e) des 5 personnalités qualifiées. Cela réduit le champ des possibles pour cette vice-présidence. Ce n'est pas encore véritablement acquis, mais Catherine Tourette-Turgis pourrait être candidate. À moins qu'une autre personne souhaite être candidat, nous proposons que Fred Paccaud fasse un point avec elle d'ici la prochaine séance pour l'élire vice-présidente à la séance suivante si elle est d'accord.

M. PACCAUD.- Merci, Monsieur Chambaud. Il convient quand même de poser la question ici : cela intéresse-t-il une des personnalités qualifiées présentes de se présenter à ce poste ? (*Personne.*) Dans ce cas, nous ferons comme vient de l'expliquer Laurent Chambaud : nous contacterons cette personne pour confirmer ou infirmer la décision.

Ce point 3 étant épuisé, nous passons au point 4.

(*Départ de Bernard Jégou à 11 heures 08.*)

4. Règlement intérieur du conseil des formations

M. PACCAUD.- Vous avez reçu un document à ce sujet. C'est Manuel Coat qui va introduire ce point.

M. COAT.- Je vais vous faire une brève présentation du règlement intérieur du conseil des Formations. Je pense que vous l'avez reçu par voie électronique, et il figure également dans le dossier remis sur la table.

En fait, ce document de cadrage rappelle les attributions du conseil des Formations, les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

La première partie rappelle :

- la composition du conseil des Formations avec des membres avec voix délibérative ainsi que les personnes invitées à titre consultatif ;
- les modalités de remplacement d'un membre lorsqu'un siège demeure vacant ;
- les modalités relatives à la présidence et à la vice-présidence ;
- la mise en place d'un bureau du conseil des Formations ;
- la possibilité de groupes de réflexion sur différentes thématiques liées à l'offre de formation, aux modalités pédagogiques des enseignements délivrés à l'École ;
- l'organisation de séminaire du conseil des Formations sur les différentes thématiques évoquées précédemment ainsi que la possibilité d'organiser des séminaires communs avec le conseil scientifique.

La deuxième partie aborde le fonctionnement à proprement parlé du conseil des Formations :

- les règles relatives à l'envoi des convocations et des documents dans un délai de quinze jours avant chaque séance ;
- les conditions de quorum ;
- la possibilité de réunir le conseil à huis clos, comme ce sera le cas cet après-midi ;
- le déroulement des débats avec les modalités d'organisation du conseil ;
- le système de procuration à donner en cas d'absence : un membre du conseil des Formations peut être porteur de 2 procurations maximum ;

- les questions de majorité pour les votes ;
- la publicité des délibérations avec la diffusion après chaque séance d'un relevé des avis du conseil des Formations et l'adoption du procès-verbal à la séance suivante permettant sa publication.

Je vais terminer sur deux *focus* concernant certaines dispositions de ce règlement intérieur du conseil des Formations :

- la mise en place d'un bureau du conseil des Formations : cette instance préparatoire des séances plénières se réunit environ 3 semaines avant chaque séance plénière pour préparer l'ordre du jour. La question de sa composition fait l'objet du point suivant à l'ordre du jour ;
- nous mettons en place une nouveauté avec cette mandature : dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts, nous demandons à chaque membre de cette instance avec voix délibérative de remplir une déclaration d'intérêts. Vous avez dû la découvrir sur votre table. Elle est à compléter pour la séance suivante. Nous vous l'adresserons également par voie électronique pour la remplir de manière plus aisée.

Merci.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup, Monsieur Coat. Nous pouvons ouvrir la discussion sur ces points. Le message essentiel est que ce conseil n'a pas de missions décisionnelles, il conseille toujours la direction de l'École, voire les autres instances. J'ouvre la discussion. Je donne la parole à ceux qui voudront la prendre : Christine Sovrano.

Mme SOVRANO.- J'ai juste des questions de précisions. Y avait-il un règlement intérieur précédent ?

M. COAT.- Oui.

Mme SOVRANO.- Du coup, vous nous informez que deux articles ont été ajoutés, notamment la constitution du bureau.

M. COAT.- Non. Le bureau existait, mais pas dans la configuration proposée aujourd'hui.

(Départ d'Olivier Grimaud)

M. COAT.- Philippe Marin pourra compléter mes propos. La précédente mandature avait décidé que le bureau était constitué de 4 personnes (un président et trois vice-présidents), complété du directeur des Études et du directeur de cabinet.

Par contre, la déclaration d'intérêts est effectivement une nouveauté.

M. MARIN.- En fait, la composition de l'ancien bureau ressemble à celle qui vous est proposée et qui va être discutée par ailleurs. Nous proposons d'avoir un représentant par collège pour constituer un bureau.

J'ajoute une précision par rapport aux propos de Manuel Coat : il n'y a pas de réunion de bureau au sens formel, ce sont des réunions téléphoniques. Nous ne demandons pas aux membres du bureau de se déplacer. Les réunions ne sont pas fréquentes, mais il y en a au moins une avant chaque instance, parfois deux, pour arrêter l'ordre du jour et discuter de sujets de fond. Cela se fait toujours par le biais de conférences téléphoniques qui durent en général une heure à une heure et demie.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup. Avez-vous d'autres questions ? Christiane Coudrier demande la parole.

Mme COUDRIER.- Ce n'est pas une question, mais une remarque concernant les séminaires du conseil des Formations. En tant que membre de l'ancienne mandature, j'ai participé à deux séminaires communs avec le conseil scientifique.

Je souhaite attirer l'attention des membres du conseil des Formations sur l'intérêt de ces séminaires ainsi que des séminaires spécifiques au conseil des Formations. C'est un élément important de consolidation de notre démarche commune au sein de cette instance. C'est extrêmement intéressant et utile de l'avoir avec le conseil scientifique.

C'est pourquoi je désire appeler l'attention du Président sur l'intérêt de ces séminaires en espérant qu'il y en aura.

M. PACCAUD.- Très bien.

M. CHAMBAUD.- Nous ne sommes pas allés jusqu'au bout, et c'est quelque chose qu'il faudra regarder une fois que le conseil scientifique aura eu sa séance d'installation. Je pense que votre avis est partagé par beaucoup de personnes. Dans la configuration précédente, nous avons démarré des séminaires communs de façon assez régulière. Je ne sais pas si c'est suffisant ou s'il faut aller plus loin.

Dans le monde académique, le conseil académique correspond à nos deux commissions : recherche et formation. Nous sommes tributaires du décret qui instaure de façon spécifique un conseil scientifique et un conseil des Formations.

En plus, par rapport à ce qu'est notre École, c'est probablement très intéressant d'avoir ces rendez-vous réguliers. Dans le conseil des Formations, on retrouve plus de représentants du milieu professionnel ; dans le conseil scientifique, on retrouve plus d'universitaires. C'est important que les sujets communs à l'École soient discutés avec l'ensemble des composantes plutôt que de façon séparée. À ce sujet, nous pourrions d'ores et déjà décider qu'une séance sur deux ou sur trois pourrait faire l'objet de séminaires communs.

Je parle sous le contrôle des personnes qui l'ont déjà vécu. Des expériences précédentes, nous avons tout intérêt à faire en sorte qu'ils soient planifiés longtemps à l'avance. En effet, nous souhaitons faire ces séminaires communs, mais les engagements des uns et des autres faisaient que cela devenait difficile. Ce serait plus simple de les prévoir longtemps à l'avance. Cela peut être une chose qui devienne plus qu'une possibilité, avec des modalités régulières de séminaires communs entre le conseil scientifique et le conseil des Formations si vous estimez que c'est utile.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup. Par rapport à la question des séminaires, nous pourrions imaginer tout de suite un groupe de travail pour travailler sur une liste des séminaires possibles pour l'année.

Un des intérêts de ces séminaires serait de les « brancher » sur l'actualité sanitaire. Il faudrait prévoir un dispositif pour réagir assez rapidement. Une des façons pour l'École d'apparaître en public est de donner un avis sur un problème d'enjeu qui est bien arrivé. De ce point de vue, ce serait bien d'avoir un sous-comité où deux ou trois personnes se réuniraient pour organiser une veille des problèmes à venir. Vous avez certainement quelques problèmes de santé publique qui méritent un avis qualifié.

M. CHAMBAUD.- Pour définir le planning de ces séminaires communs, nous devons attendre que le conseil scientifique se réunisse dans quelques jours. À partir de là, nous pourrions faire une proposition pour définir ces moments.

Ensuite, les thèmes de ces rencontres pourraient être de plusieurs ordres :

- en lien avec les actualités de l'École. Par exemple, début 2017, nous ferons le premier bilan du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2014-2018 que nous avons signé avec les deux ministères. C'est une raison suffisante pour organiser un séminaire commun pour expliquer notre situation au conseil scientifique et au conseil des Formations afin de recueillir vos avis (distincts ou de façon unique) sur l'état d'avancement du COP. Même si ce sont des choses internes à l'École, elles sont assez importantes pour nous pour travailler sur le prochain COP. ;
- d'autres actualités plus larges impliquent l'École, comme notre engagement dans les deux COMUE. Ces éléments importants pour nous intéressent le conseil scientifique et le conseil des Formations sur certains sujets ;
- des éléments d'actualité. Par exemple, une modalité issue de la loi de modernisation de notre système de santé intéresse un nombre non négligeable de personnes autour de la table : les groupements hospitaliers de territoire. Cela amènera probablement l'École à avoir un positionnement important, notamment sur le devenir des *managers* d'établissement.

Concernant ce dernier point, je ne sais pas si cela nécessitera une délibération commune en séminaire commun avec le conseil scientifique, en séminaire du conseil des Formations, ou une délibération propre du conseil des formations.

Donc, des éléments d'actualité peuvent être effectivement relayés au niveau du conseil des Formations ; ce serait très riche pour l'École.

Mme COUDRIER.- Il serait intéressant d'identifier des thèmes pour réfléchir avant le séminaire pour qu'il ait plus de consistance. De plus, il faudrait le prévoir suffisamment à l'avance en concertation avec le conseil scientifique pour avoir le maximum de participants. Il est extrêmement important d'apporter notre pierre à l'édifice, car ces travaux peuvent servir aux autres instances de l'École.

À mon avis, c'est important que nous soyons dans un rôle de réflexion et pas que dans un rôle d'avis « administratif » afin de participer à la réflexion sur l'évolution des domaines qui concernent l'activité de l'École.

M. SCHMID.- Je voudrais m'inscrire dans les propos qui viennent d'être tenus, y compris les vôtres lorsque vous parliez à l'instant de réactivité.

Le monde de la santé est un monde qui évolue tout le temps ; les évolutions actuelles sont vraiment importantes et elles sont potentiellement extrêmement prometteuses. Il appartient à tous les acteurs de terrain de rendre ces évolutions plus que prometteuses en traduisant ces promesses en gains concrets pour la population. Donc, comme vient de le dire Christiane Coudrier, il est extrêmement important que nous réagissions vite. Or, aujourd'hui, tout le monde reconnaît un vide, y compris au ministère de la Santé (DGOS), dans les syndicats professionnels représentés ici, etc. Dans de nombreux endroits, on attend de nouveaux concepts et de nouveaux outils.

Les concepts proposés par le parlement se sont traduits dans les lois, puis dans des décrets. Pour l'instant, ils sont relativement théoriques ; il faut les mettre en œuvre. Personne ne doute de l'intérêt de tout cela, mais chacun est un peu livré à lui-même sur le terrain. Tout le monde attend un lieu qui concentrerait toutes les compétences dont nous avons besoin. C'est exactement ce que propose l'EHESP pour nous aider à rapidement y voir plus clair et à éviter ce gâchis de temps et de compétences qui explorent librement, à droite et à gauche, en ayant les plus grandes difficultés à progresser.

Nous avons autour de la table des experts en de nombreux domaines, notamment en statistiques. Bernard Jégou a rappelé précédemment que nous avons la chance d'avoir des

moyens extraordinaires au sein du LERES. Nous avons besoin maintenant que ces moyens se traduisent de manière concrète. Comme le disait Christiane Coudrier, le conseil des Formations ne peut pas travailler que sur du formalisme, même si c'est indispensable et que cela fait partie de ses attributions comme c'est rappelé dans le règlement intérieur. Il faut maintenant entrer dans le vif du sujet, il existe un besoin particulièrement aigu dans ce domaine en ce moment.

Les séminaires ne peuvent pas passer à côté des nouveaux outils, dont le monde de la santé a désormais besoin.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup pour cette déclaration qui encourage à aller de l'avant. Avez-vous un autre avis sur le point précis des séminaires ?

M. LE LOUEDEC.- J'ai une question : il est dit dans le règlement intérieur que le conseil des Formations se réunit au moins deux fois par an. D'après votre expérience, combien de fois se réunit-il en moyenne : 2, 4, 8 fois ? À quelle fréquence se tiendraient les séminaires ? Je m'interroge, car nous avons aussi d'autres choses à faire.

M. MARIN.- En règle générale, le conseil des Formations se réunissait 4 à 5 séances par an.

Dans le format, nous avons deux séminaires. Ils se situaient préalablement à une séance du conseil des Formations, la veille ou la demi-journée de la veille d'une instance formelle du conseil des Formations. Cela bloquait deux jours, mais c'était dans le même tempo.

Puis, il y avait en général un séminaire du conseil des Formations.

Ensuite, les réunions conjointes avec le conseil scientifique étaient annuelles. Il faudra en discuter avec le conseil scientifique, mais les membres de l'ancienne mandature souhaitaient augmenter la cadence, car elles sont profitables et intéressantes.

Pour continuer votre information, les réunions se situaient alternativement au siège de Rennes et au sein de l'antenne parisienne. La durée de la séance du conseil des Formations est en général d'une journée et se termine vers 16 heures 30.

M. PACCAUD.- Nous n'allons pas régler le détail de ces séminaires aujourd'hui. Dans un premier temps, il faudrait identifier une ou deux personnes pour se charger de ce dossier.

Comme nous sommes dans la phase de lancement, je suggère que le bureau à venir se charge de constituer un groupe pour regarder pour une série de deux ou trois séminaires.

Je n'ai absolument aucun doute sur le nombre de sujets potentiels. Nous pouvons ainsi penser à la médecine sociale des migrants, car ce problème a tout son avenir devant lui. Je pense également que la liste des compétences en santé publique publiée par l'Association européenne de Santé publique pourrait être discutée dans une école de santé publique telle que l'EHESP.

Avez-vous d'autres remarques sur le règlement intérieur ?

M. LE LOUEDEC.- Dans un premier temps, c'est effectivement le bureau qui peut lancer le process. Par rapport à l'intervention de M. Schmid, dans quelles mesures le conseil des Formations – donc l'EHESP – est susceptible de solliciter les ministères sociaux sur des sujets d'actualité ou des travaux envisagés ?

M. CHAMBAUD.- Nous avons toute la possibilité de le faire, mais il faut distinguer ceux qui émettent le message de ceux qui le reçoivent.

D'abord, nous pouvons nous faire l'écho de certains sujets comme nous l'avons fait par le passé.

Ensuite, c'est même dans notre feuille de route du COP : une des deux grandes orientations du COP est aussi de participer à l'évolution de notre système de santé par des propositions et des

réflexions sur des sujets divers. Si le conseil des Formations a des éléments, il peut donner un avis à l'École pour qu'elle s'en fasse l'écho. Puis, lorsque c'est utile et nécessaire de part et d'autre, nous pouvons conjointement interpellier le ministère ou les ministères afin de faire des propositions.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup.

M. LE LOUEDEC.- Un COP est mentionné dans les documents distribués : est-il possible de l'avoir ? Où pouvons-nous le trouver ? Je ne l'ai pas vu sur le site de l'établissement.

M. MARIN.- Sur le site de l'École.

M. COAT.- Il figure bien sur le site de l'école, mais nous allons vous l'adresser par voie électronique sans problème après cette séance.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup. Avez-vous d'autres remarques sur le règlement intérieur ? Comme cela ne semble pas le cas, je vous propose de glisser au point suivant.

Mme SOVRANO.- Ma remarque n'a rien à voir avec le règlement intérieur, mais je voudrais aborder de point de forme pour ne pas l'oublier. Les chevalets comportent les noms des uns et des autres. Je suppose que certains d'entre vous se connaissent déjà. Par contre, ce n'est pas forcément le cas pour tout le monde. Pour faire connaissance, j'aurais souhaité que soient ajoutés les collèges : « *personne qualifiée* », l'organisation syndicale, etc.

M. PACCAUD.- Est-ce noté ?

M. CHAMBAUD.- Il faut donner un avis sur le règlement intérieur.

☒ Vote à main levée : UNANIMITÉ

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.
--

5. Mise en place du bureau du conseil des formations

M. PACCAUD.- La mise en place du bureau du conseil des Formations est également introduite par Manuel Coat.

(Projection du diaporama.)

M. COAT.- Cette diapositive reprend la composition validée précédemment puisque le règlement intérieur vient d'être adopté. Le bureau du conseil des Formations fixera les ordres du jour et constituera les dossiers transmis aux membres pour les séances plénières.

Il est proposé une représentation des différents collèges, des différentes sensibilités de cette instance au sein de ce bureau. Cela va être compliqué de le faire aujourd'hui en séance, mais il s'agit de se concerter par collège pour désigner une personne représentante. Nous mettons en place un système de titulaires et de suppléants en cas d'indisponibilité de la personne désignée.

M. PACCAUD.- Nous n'avons pas de remarques sur le principe, puisque nous venons de l'adopter dans le règlement intérieur. Avons-nous un délai pour la désignation des titulaires et suppléants ? Faut-il suivre une procédure particulière ?

M. MARIN.- Il serait utile que chaque composante échange pour nous proposer un titulaire et un suppléant avant le 14 juillet ou fin août pour que le président réunisse le bureau afin de commencer à travailler sur les sujets évoqués.

M. COAT.- La séance suivante se tenant le 14 octobre, les documents seront envoyés 15 jours au préalable. Donc, le bureau va se réunir la seconde quinzaine de septembre. Nous

adresserons un *e-mail* par collègue pour que vous échangiez par voie électronique si nécessaire. Nous vous demanderons une réponse pour début septembre afin de réunir le bureau la seconde quinzaine de septembre si cela vous convient.

Mme COUDRIER.- Je regrette que les représentants de la Fédération hospitalière de France ne fassent pas partie du bureau.

M. COAT.- En fait, la diapositive n'est pas correcte, il vaut mieux regarder la page 4 du règlement intérieur, à savoir que la FHF figure dans le collège des représentants des milieux professionnels.

Mme COUDRIER.- D'accord.

M. PACCAUD.- Avez-vous d'autres remarques sur ce dispositif de mise en place ? (*Non.*) Si je comprends bien, vous allez écrire une lettre.

M. MARIN.- Exactement. Nous mentionnerons de manière visible l'adresse des membres du collège de façon à avoir des échanges sans passer par nous pour faire la proposition d'un titulaire et d'un suppléant.

M. PACCAUD.- Donc, nous visons la constitution de ce bureau pour septembre. Cela doit-il être avalisé par le conseil des Formations ?

M. COAT.- Si la concertation est établie, nous pourrions réunir le bureau avant la séance du 14 octobre si vous en êtes d'accord.

M. PACCAUD.- D'accord. Je crois que le calendrier est clair.

M. LE LOUEDEC.- Sur le fonctionnement, il est prévu un titulaire et un suppléant. Les deux peuvent-ils éventuellement être présents ? Ce n'est pas une demande expresse que je formule, mais ce serait bien de statuer.

M. MARIN.- Oui, dans la mesure où il s'agit d'une conférence téléphonique. Cependant, si l'on est très nombreux à une conférence téléphonique, cela peut devenir compliqué. Si les personnes sont sur le même lieu, cela peut être possible. De toute façon, cette instance est prévue dans le règlement intérieur, mais elle n'a pas de consistance juridique formelle. C'est une instance de travail et de pilotage.

M. PACCAUD.- D'accord. Avez-vous d'autres remarques ? (*Non.*) Si j'ai bien compris, nous devons donner un avis.

M. CHAMBAUD.- Non, ce n'est pas utile parce que les personnes ne sont pas définies.

M. PACCAUD.- Très bien. Nous ne donnons pas d'avis sur ce point.

M. CHAMBAUD.- L'avis aurait été donné si les personnes avaient été désignées en séance.

M. PACCAUD.- Je comprends : nous donnerons un avis à la séance d'octobre.

Mme COUDRIER.- Concernant les représentants des organisations syndicales les plus représentatives, s'agit-il d'un titulaire et d'un suppléant pour l'ensemble des organisations ?

M. CHAMBAUD.- Oui

Mme COUDRIER.- Ce n'est donc pas un titulaire et un suppléant par organisation.

M. COAT.- Sinon, c'est un nouveau conseil... (*Rires.*)

Mme COUDRIER.- C'est pour savoir avec qui se concerter.

M. PACCAUD.- Nous pouvons passer au point suivant.

6. Présentation de l'offre globale de formation

M. PACCAUD.- Philippe Marin va commencer.

M. MARIN.- Effectivement, avec Catherine Éveillard-Hoang, nous avons prévu de vous faire une présentation panoramique de l'offre de formation de notre école. En effet, c'est une des compétences du conseil des Formations de valider. Nous allons vous présenter en fin de séance deux diplômes d'établissement afin de les soumettre à votre délibération.

Afin de passer à ce vote, nous vous présentons l'offre de formation.

(Projection du diaporama.)

Plan

Je vais présenter en trois points l'offre de formation initiale de l'EHESP :

- le cadre de référence,
- les formations initiales,
- les éléments d'analyse et de discussion pour alimenter votre réflexion sur l'offre de formation de l'École.

Le cadre de référence

Outre les textes sur le constitutif de l'École (loi 2004 et décret de 2007) qui ont constitué le fonctionnement de l'établissement, outre les textes sur l'enseignement supérieur et l'offre de formation de l'enseignement supérieur, nous avons signé un contrat d'objectifs et de performance (COP) avec nos deux autorités de tutelle : le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, et de la Recherche et le ministère des Affaires sociales et de la Santé.

COP 2014-2018 (mars 2014)

Ce COP a été signé depuis 2014 et il court sur les périodes 2014-2018. Il balaie plusieurs points au niveau de l'offre de formation. Il s'agit à la fois d'avoir une vision stratégique de l'offre de formation, et un recentrage de cette offre. Les choses ont déjà évolué depuis la signature du contrat d'objectifs et de moyens :

- le fait de revisiter l'ensemble des formations professionnelles : nous avons commencé le chantier et il est même avancé sur plusieurs formations qui ont fait l'objet d'adaptations ;
- le développement de nouvelles techniques pédagogiques de transmission comme l'utilisation du numérique et de pédagogies innovantes. Cela explique la présence d'un spécialiste du domaine et du Centre d'Appui à la Pédagogie de notre École dans la composition du conseil des formations ;
- la qualité des formations et le développement de la qualité de l'évaluation, sujet sur lequel nous sommes relativement bien solides avec des processus d'évaluation systématique de nos formations « à chaud » par les étudiants et les élèves. De plus, nous faisons des enquêtes un an après auprès des élèves fonctionnaires qui sont sortis et de leurs employeurs. Nous utilisons ces matériaux pour faire évoluer notre offre de formation.

Contrat de site SPC (juillet 2014)

Laurent Chambaud a indiqué que nous sommes membres fondateurs d'une COMUE parisienne : la communauté d'universités Sorbonne Paris Cité (USPC) avec 4 universités et 4 écoles dont nous faisons partie. Trois grands principes ont été retenus avec le contrat signé

avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils sont appliqués et déclinés dans l'offre de formation que je vais vous présenter :

- la cohérence,
- la lisibilité,
- et l'adossement à la recherche de notre offre de formation.

Les formations initiales

Je vais vous faire une présentation en deux grandes familles de formations initiales :

- les formations universitaires académiques,
- et les formations professionnelles.

Cela m'amène à faire un point sur un sujet que vous avez sûrement découvert en intégrant le conseil des Formations. Vous vous trouvez dans le conseil des Formations d'une école qui présente une structure « hybride » puisque la loi de 2004 a confié à notre École 4 grandes missions :

- la formation des cadres supérieurs de l'État et des établissements chargés des fonctions d'encadrement dans le secteur de la santé publique. C'est une mission traditionnelle que nous connaissons ;
- le développement d'un enseignement supérieur dans le domaine et dans le champ de la santé publique, dans toutes ses composantes ; c'est une nouvelle mission ;
- le développement et la coordination de la recherche avec d'autres institutions qui font de la recherche et de l'enseignement dans le domaine de la santé publique ;
- le développement à l'international.

Je vais présenter de façon didactique l'offre de formation de cette école en deux pans. Il ne s'agit surtout pas de les opposer, mais de les fédérer pour les faire vivre ensemble.

Offre des formations diplômantes

Il existe une réforme de la loi de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle appréhende maintenant les formations non plus au niveau des spécialités, mais au niveau des mentions. Nous sommes membres co-porteurs d'une mention de santé publique à Rennes avec l'Université de Rennes 1 qui co-accrédite avec nous. Je reviendrai tout à l'heure sur les différents parcours de masters.

Cette offre de santé publique me permet de vous indiquer que l'École, dans son offre de formations diplômantes, est positionnée sur des formations du niveau M. Nous n'avons pas de licences dans nos programmes, nous avons surtout des formations au niveau de la deuxième année du master de spécialisation. Même si nous co-accréditons le master de Santé publique de première année, nous avons une offre assez spécialisée qui correspond finalement au domaine spécialisé du champ de la santé publique, même s'il est par ailleurs très large.

Nous avons également un partenariat ancien avec l'Université de Rennes 1 sur une mention d'un des parcours de droit public que nous co-habilitons : le master Droit, Santé Éthique. Marion Del Sol y faisait référence tout à l'heure.

Puis, nous sommes en réflexion sur une offre de formation, mais elle est déjà existante. Les échéances sont pour 2016-2017, c'est-à-dire l'année prochaine. Il s'agit d'une mention Éducation et Santé publique avec l'Université de Clermont-Ferrand. Elle porte sur deux masters :

- master Éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes,
- master Évaluation en santé que nous co-portons.

Mention Santé publique Rennes (2017-2021)

La mention Santé publique présente en page 9 la future maquette 2017-2021. Vous aurez à vous prononcer dessus lors de la prochaine séance. Cette première présentation est une façon de vous sensibiliser. Depuis 2008 (vague antérieure), nous avons co-habilité un master de santé publique avec l'Université de Rennes 1 essentiellement dans sa composante faculté de médecine. Les parcours de 2^e année que nous avons sont en noir. Les parcours entrants que nous envisageons de présenter dans la future procédure d'accréditation de cette offre de formation sont en rouge. Cette mention regroupe deux grandes familles d'activité :

- sciences quantitatives ;
- sciences sociales et *management*.

Du côté des sciences quantitatives, l'offre de parcours de formation a fait l'objet d'une évaluation correcte du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (HCERES) dans le cadre de l'évaluation de l'université de Rennes 1.

Nous prévoyons de développer avec la faculté de médecine le parcours Méthodologie en neurosciences. Ce parcours complémentaire va être porté par Paul Sauleau (MCU PH à l'Université de Rennes 1).

Nous allons coproduire avec l'Université de Rennes 1 deux parcours complémentaires :

- Évaluation et Gestion des risques professionnels, porté par Christophe Paris (PU-PH qui va intégrer Rennes 1 en Santé et Travail) et nous ;
- Méthodes et Outils d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux, porté par une équipe de l'École qui sera associée à d'autres composantes.

Du côté des sciences sociales et *management*, ces parcours traditionnels fonctionnent très bien :

- Pilotage des Politiques et Actions en Santé publique (PPASP). Ce master traditionnel fonctionne en partenariat avec l'IEP de Rennes ;
- Politiques et Accompagnement de l'Enfance et de la Jeunesse (PAEJ) ;
- Situation de Handicap et Participation sociale (SHPS), parcours porté par Karine Lefeuvre et Marcel Calvez de l'Université de Rennes 2 ;
- Criminologie, parcours porté par Mariannick Le Gueut (faculté de Médecine) qui concerne les sciences criminelles et la criminologie.

Nous prévoyons d'ajouter un parcours sur les méthodes d'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins (MEQS), porté par Jean-François Viel, PU PH de Santé publique à l'Université de Rennes 1 et au CHU.

En lien avec les axes de notre COP et comme nous avons des forces internes solides et constituées, nous développerions un parcours Promotion de la Santé et Prévention.

Ensuite, nous aurons un master plus particulier : Droit et Gouvernance du Secteur sanitaire et social (DG3S). Ce master a la particularité de préparer aux concours externes de l'École (fonctionnaires).

Puis, le nouveau parcours Analyse et *Management* des Organisations en santé (AMOS) serait porté par l'Institut du Management de l'École. Il viendrait se substituer au parcours sortant Économie et Gestion des Établissements Sanitaires et Sociaux. En fait, il était porté par la faculté de Sciences économiques de Rennes 1. Il a été non reproduit par Rennes 1 parce que l'enseignant-chercheur part à la retraite. Il n'a pas été remplacé et la composante n'a pas souhaité le développer. Donc, nous lui donnons une orientation plus managériale dans notre système de santé.

Offre de formations diplômantes : arrêté d'habilitation à délivrer le diplôme Master

Nous portons seuls une mention de santé publique. Cette formation phare est le master de Santé publique (Master of Public Health). Il a eu la chance et le privilège d'être accrédité par organisme européen international : Agency for Public Health Education Accreditation (APHEA). D'ailleurs, cela valut à l'ensemble de l'École d'être accrédité par cet organisme. D'autres parcours seront peut-être présentés plus tard.

Nous avons également le master Analyse et Management des Établissements de Santé. Il ressemble à celui de Rennes, mais c'est un master parisien. Je ne dis pas que nous allons reproduire à Rennes ce que nous faisons déjà à Paris, mais il y a une forme de complémentarité entre ces deux offres.

Puis, nous portons le master Santé publique et Risques environnementaux avec Paris 5, Paris Sud, et l'Université de Lorraine (Nancy).

Offre de formations diplômantes : Mastère spécialisé

Nous avons d'autres offres de formation, mais elles ne sont pas diplômantes au sens du LMD. Je n'ai pas parlé du « D » : nous n'avons pas d'école doctorale, mais nous animons un réseau de 9 écoles doctorales dans le champ de la santé publique. D'ailleurs, une est très bien représentée ici par Matthieu Sibé à Bordeaux. Par contre, nous n'avons pas de sceau et de label pour délivrer le diplôme de doctorat alors que nous animons ce réseau. Cela fait l'objet de discussions avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Offre de formations diplômantes : autres offres de formations diplômantes

Laurent Chambaud a évoqué le parcours européen de santé publique. C'est l'équivalent d'un master dans le cadre d'un programme Erasmus. Nous sommes l'étape diplômante de ce parcours qui se situe dans 5 pays différents. Cela explique la présence d'étudiants étrangers à l'École : ils finalisent leur parcours Erasmus Mundus dans le cadre de EuroPubHealth.

Puis, nous vous proposons d'ajouter deux diplômes d'établissement à la douzaine que nous avons déjà. Les diplômes d'établissement (ou d'université pour les facultés de médecine) ne sont pas du format LMD. Cependant, ils sont reconnus par l'enseignement supérieur.

Cette offre de formation repose sur un volume de formations relativement important. Il est exigé au moins 80 heures et un système de validation du diplôme d'établissement. Cette offre est tout à fait intéressante parce qu'elle est de formation initiale et surtout de formation continue, en cours d'emploi. Elle permet de qualifier des parcours de formation continue et d'adaptation à l'emploi après les avoir suivis. Finalement, cela valorise la formation continue.

Enfin, l'École a une particularité : nous délivrons pour le compte des pouvoirs publics un diplôme de niveau I : le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES). Ce diplôme reconnu par les pouvoirs publics forme des cadres dirigeants ou supérieurs du secteur privé à but non lucratif qui sont amenés à diriger ces établissements. Christine Sovrano connaît cela mieux que moi. Notre pays a comme particularité d'avoir des structures sociales et médico-sociales extrêmement nombreuses (environ 40 000). Ces structures ont besoin de cadres dirigeants. Donc, nous formons avec des instituts régionaux avant de délivrer pour le compte de l'État un diplôme.

Offre de formations Fonction publique

Un des rôles de l'École est de former les cadres du système de santé au sens très large. Ces formations professionnelles sont relativement importantes.

J'ai oublié de donner les chiffres du nombre d'étudiants qui suivent nos différentes formations du LMD, hors diplômes d'établissement : 400 étudiants. Pour les formations professionnelles, nous en avons dénombré 677. Ces chiffres sont précisés dans le rapport d'activité que nous vous avons joint.

En résumé, le pôle Établissements recouvre les élèves futurs dirigeants des structures sanitaires, sociales et médico-sociales du système de santé :

- la formation de directeur d'hôpital, nous avons accueilli la 55^e ou 56^e promotion cette année. C'est une formation en 2 ans : 60 élèves en 1^{ère} année et 68 la 2^e année ;
- directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (DESSMS) : c'est également une formation en 2 ans avec 74 élèves la 1^{ère} année et 79 la 2^e ;
- directeur des soins (DS) : formation en 1 an (45 élèves) ;
- attaché d'administration hospitalière (AAH) : formation en 1 an (69 élèves).

Ces formations professionnelles s'inscrivent dans des parcours de formations qualifiantes, mais non diplômantes. Les élèves sortent anciens élèves de l'École. Par contre, ils n'ont pas de qualification académique ou universitaire. La plupart des élèves qui intègrent ces formations sont souvent diplômés de l'enseignement supérieur et du deuxième cycle (M2). Les concours étant ouverts au niveau de la licence, nous offrons la possibilité à ceux qui ne sont pas diplômés d'acquérir un diplôme de l'enseignement supérieur dans le cadre des mentions évoquées précédemment. Nous organisons alors des doubles parcours de formations. L'objectif majeur est que ces parcours permettent aux élèves fonctionnaires de finaliser leur formation professionnelle, et d'acquérir un diplôme académique de l'enseignement supérieur avec une validation des acquis et de l'expérience (VAE). Cette articulation est assez bien organisée.

J'ai évoqué tout à l'heure le souhait d'analyser et de revoir des formations. Nous en avons modifié deux :

- directeur d'hôpital : cette formation de 27 mois a été ramenée à 24 mois. Nous en sommes à la deuxième promotion à 24 mois. Cette formation a fait l'objet d'un examen. Vos prédécesseurs ont été amenés à se prononcer sur la modification de la maquette ;
- directeur d'établissement sanitaire et social : la durée reste à 24 mois. Par contre, nous avons refondu complètement la maquette. Cette formation avait une insuffisance dans le domaine du *management* et du pilotage des politiques. Nous avons renforcé en doublant pratiquement les enseignements sur le *management*. Nous avons fait un travail d'adaptation relativement important.

La formation Directeur des soins a été revue récemment. La formation Attaché d'administration hospitalière remonte à 2011. Ces formations seront sûrement à revoir dans les prochains mois.

Dans le pôle État, nous avons les formations suivantes :

- inspecteur de l'Action sanitaire et sociale : c'est une nouvelle formation puisqu'elle a été complètement refondue avec les pouvoirs publics et la DRH du ministère. Elle a réduit en termes de durée de formation (15 mois). La nouvelle maquette est en œuvre depuis le 1^{er} mars ;
- médecin inspecteur de Santé publique : nous sommes en train de reconcevoir cette formation le cadre d'un double objectif : attractivité de ce corps professionnel pour les professionnels qui voudraient s'y investir et une articulation avec les nouvelles maquettes de formation des internes de DES en Santé publique qui sont en cours de réforme au niveau du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est une formation dont vous entendrez parler à cause de ces évolutions ;

- pharmacien inspecteur de Santé publique : même si le chantier est moins avancé, une réflexion est menée sur la refonte de cette formation ;
- médecin de l'Éducation nationale : cette formation a été revisitée, mais elle est susceptible d'évoluer ;
- médecin inspecteur régional du Travail : nous avons relancé cette formation avec le ministère des Affaires sociales et le ministère du Travail et de l'Emploi. Nous avons abouti à une nouvelle maquette. Elle sera mise en œuvre les prochaines semaines.

Ces formations durent en général un an. Pour les médecins inspecteurs régionaux du Travail, la formation est plus courte puisqu'elle dure quelques semaines. De même, les formations d'ingénieur hospitalier sont plus courtes.

Concernant le pôle Génie sanitaire, nous proposons les formations suivantes :

- ingénieur statutaire du génie sanitaire : cette formation de cadre supérieur d'encadrement au niveau des fonctions techniques et du génie sanitaire est très ancienne, même si elle a été un peu interrompue. Cette formation est adossée à un mastère spécialisé dont je vous parlerai tout à l'heure ;
- ingénieur d'études sanitaires : ce sont des fonctionnaires de catégorie A ;
- technicien sanitaire : ce sont des fonctionnaires de catégorie B. C'est le seul corps de catégorie B que nous formons à l'École en matière de fonctionnaires.

Ensuite, le pôle Préparation aux concours est extrêmement important. Il a environ 70 cycles préparatoires. Plus de 300 personnes bénéficient de préparations aux concours. Je n'ai mentionné que les longues préparations, en présentiel à l'École, mais nous proposons également des préparations à distance. C'est le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le CNG qui nous délèguent cette fonction de préparations aux différents concours. Pour l'essentiel, ce sont des préparations de concours internes pour des fonctionnaires en poste. Nous avons également une préparation externe très intéressante. Elle sera sûrement amenée à avoir des développements. Il s'agit d'une classe préparatoire intégrée destinée à des personnes qui sont issues de la « diversité » au sens large. Elles sont intégrées à l'École pour préparer pendant un an les concours de l'École afin d'accéder à des fonctions. Cette classe fonctionne très bien.

(Arrivée de Yann Dubois à 12 heures 03.)

Éléments d'analyse et de discussion

Format des formations

Nous notons une montée en puissance de notre offre de formations avec une prédominance dans le format LMD et dans la valence M du LMD.

Évolution dans l'offre de formation

Pour faire une transition entre formation initiale et formation continue, Catherine Éveillard-Hoang va parler de formations d'adaptation à l'emploi, des formations tout au long de la vie, des formations continues extrêmement importantes, puis un développement vers les mastères spécialisés tels que je les ai évoqués tout à l'heure.

Nous avons le souci d'avoir un niveau de satisfaction des étudiants et des élèves en mesurant la performance de nos enseignements et d'avoir une réponse la plus adaptée au public formé.

Formations et procédures de labellisation

Vous entendrez parler d'une procédure de labellisation par l'APHEA.

Sources

J'ai ajouté les sources documentaires.

Je passe la parole à Catherine Éveillard-Hoang pour vous présenter l'offre de formation continue.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup.

(Projection du diaporama.)

Mme ÉVEILLARD-HOANG.- Je vais être moins prolix que Philippe Marin compte tenu de ma connaissance assez récente de l'École.

Plan

J'interviendrai sur 4 points :

- la formation continue au service de la stratégie de l'EHESP, notamment du COP,
- les publics formation continue,
- les formations disponibles dans le cadre de la formation continue,
- l'activité et les recettes que vous avez dans le document de politique tarifaire.

La formation continue au service de la stratégie de l'EHESP

La stratégie de l'EHESP a été définie dans le COP. Elle est centrée sur deux orientations majeures qui servent de socle à l'ensemble de ses activités, notamment à la formation continue :

- accompagner les évolutions de notre système de santé en lien avec ceux d'autres pays,
- participer à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

C'est l'ossature de la stratégie de l'EHESP.

Les 5 thématiques prioritaires

Nous avons 5 thématiques prioritaires autour desquelles sont déclinées ces orientations :

- les politiques sociales et de santé ;
- l'organisation, le pilotage, la régulation et le management des services de santé dans leur dimension sanitaire, sociale et médico-sociale ;
- l'environnement et la santé ;
- la sécurité sanitaire ;
- la promotion de la santé et prévention.

Les missions de la direction du Développement et de la Formation continue (DDFC)

Dans le cadre de ces 5 thématiques prioritaires, la DDFC a pour mission :

- d'accompagner les porteurs de projets de formation (enseignants) dans la conception et le montage du projet, d'où une collaboration étroite entre les départements et la DDFC ;
- de développer les activités de formation intra et sur-mesure l'intérêt de cette partie de l'activité ;
- de contribuer à l'animation des réseaux de partenaires et prescripteurs, notamment par la formalisation d'une offre de services et de la prospection ;
- de promouvoir les formations par de la communication avec des actions de marketing.

L'objectif final est de collecter des ressources propres issues des activités de formation pour l'École.

Les objectifs de la formation continue

La formation continue doit être un support important pour l'image de marque de l'EHESP, en réponse aux attentes des professionnels. Elle doit :

- fidéliser les publics existants d'où un souci de renouveler de l'offre, de créer des parcours pour les professionnels, d'adapter les méthodes pédagogiques. Je salue les réalisations du Centre d'Appui à la Pédagogie et des départements dans ce domaine, notamment dans les formations mixtes et en *e-learning* ;
- intégrer la méthodologie et l'analyse des pratiques dans les formations DPC ;
- valoriser l'offre à travers les accréditations et enregistrements auprès du Registre national des Certifications professionnelles (RNCP). La réforme de 2014 nous y pousse encore plus. Si nous voulons développer l'activité avec les établissements sociaux et médico-sociaux et les différents financeurs (Conseil régional, pôle Emploi, OPCA et Organismes paritaires agréés au titre du Congé individuel de Formation (OPACIF), nous devons développer une démarche d'accréditation. Elle existe déjà sur plusieurs plans, mais il va falloir l'adapter aux demandes de ces financeurs qui sont en train de construire leurs référentiels ;
- développer des partenariats avec les autres écoles du service public dont le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT), l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (En3S) et l'Institut national du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (INTEFP) ;
- ouvrir les formations à de nouveaux publics que l'École ne touche peut-être pas encore suffisamment.

Les publics de la formation continue

Les publics repérés aujourd'hui sont :

- le public État :
 - directions centrales du ministère des Affaires sociales et de la Santé,
 - les Agences régionales de Santé (ARS),
 - les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale,
 - les collectivités territoriales.
- le public Établissements :
 - les centres hospitaliers,
 - les établissements sociaux et médico-sociaux,
 - les Unions pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM).
- autres publics :
 - mutuelles,
 - professionnels libéraux (médecins),
 - entreprises (laboratoires, SNCF, bureaux d'étude).

Les formations disponibles dans le cadre de la formation continue

Comme le catalogue vous a été remis ainsi que le document de politique tarifaire qui comprend des éléments plus précis, je vous présente les formations diplômantes par catégorie plutôt que sous forme d'une liste :

- les formations diplômantes ont déjà été détaillées précédemment par Philippe Marin ;
- les formations « catalogue » et « sur-mesure » faites à la demande des commanditaires. Le nouveau catalogue est en cours de réalisation, il sera prêt fin juillet ou début août pour 2017 ;
- les formations d'adaptation à l'emploi ;
- les formations destinées aux dirigeants ;

- les formations de préparation aux concours ;
- les formations organisées à destination des inscrits relevant des concours réservés (loi Sauvadet).

Les formations disponibles dans le cadre de la formation continue : répartition des sessions 2015 dans les 5 thématiques prioritaires

Nous avons préparé un aperçu de la répartition des formations 2015 dans les 5 thématiques prioritaires listées au début :

- 64 % des actions relèvent de l'axe « organisation et management des services de Santé » ;
- 17 % de l'axe « analyse des politiques sociales et de santé » ;
- les trois derniers thèmes sont assez proches : 7 % de l'axe « environnement et santé », 7 % de l'axe « sécurité sanitaire » et 5 % pour la promotion de la santé et la prévention.

L'activité et les recettes de la formation continue

L'activité de formation continue : une activité en forte progression

Cette activité est plutôt en progression avec 2 éléments en négatif :

- le nombre de sessions proposées au catalogue pour une rationalisation de l'offre. D'ailleurs, cela se traduit par un taux d'annulation faible. Au fil des années, il diminue ; c'est plutôt bon signe, cela permet d'en conclure que l'offre telle que proposée aujourd'hui est quand même assez en phase avec les attentes des commanditaires, des élèves et des étudiants ;
- le nombre de sessions intra et sur-mesure est en forte progression en passant de 111 à 225 sessions ;
- le nombre de sessions réalisées (catalogue et sur-mesure) est également en progression, même si c'est un peu moins élevé globalement ;
- le nombre de stagiaires augmente même si ce n'est pas du tout au même rythme (19 %) alors que le nombre de sessions intra et sur-mesure est à 102 %. Cela montre que l'on ne touche pas un nombre aussi important de stagiaires chaque fois, mais il y a un temps de travail important d'adaptation des formations aux besoins spécifiques du commanditaire ;
- le nombre de jours stagiaire a progressé de 15 % entre 2014 et 2015.

Les recettes de la formation continue et formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV)

Dans les recettes qui correspondent au résultat de cette activité, nous voyons que :

- au niveau de la formation interne, les recettes progressent de 22,7 % en 2015,
- les formations intra et sur-mesure connaissent une diminution de 62 %. Il faut se méfier des chiffres parce que des actions lancées en 2015 n'ont été facturées qu'en 2016. Ceci explique le décalage entre le chiffre présenté et la réalité (-30 %) qui est due à une activité ralentie. En effet, l'année 2015 a été une année particulière avec des changements importants au niveau de la formation continue ;
- le total de la formation continue progresse de 4,5 % ;
- le total (recettes FC et FTLV) présente une progression de 2,83 %.

En réintégrant les recettes qui auraient dû apparaître en 2015, mais la facturation est arrivée un peu trop tard, nous serions aux alentours de 5 %.

Les évolutions de la formation continue

En 2015, la formation continue poursuit sa croissance régulière.

Les formations en intra et sur-mesure répondent aux demandes. Elles sont mieux adaptées au contexte et aux priorités d'un collectif particulier pour un coût moindre. Donc, c'est un « plus » pour les commanditaires. C'est important pour l'EHESP parce que cela signifie que l'École est reconnue comme un partenaire à part entière pour la mise en œuvre des politiques de santé publique, même si cette activité intra nécessite un temps d'investissement plus important pour les équipes pour obtenir le même résultat en termes de recettes. C'est un élément à prendre en compte.

L'offre de formation du catalogue, vitrine de l'EHESP, est plutôt adaptée aux besoins de nos publics dans la mesure où les formations sont remplies et fonctionnent, et que le taux d'annulation est assez faible.

En 2016, 30 nouvelles formations sont proposées au catalogue pour l'année 2017.

M. PACCAUD.- Merci infiniment pour cette présentation très complète. Si j'ai bien compris, cette session est une prise d'informations. Elle n'appelle pas d'avis formel du comité. En revanche, le point suivant concernant les tarifs sera soumis au vote. Pensez-vous pouvoir nous parler de la politique tarifaire en un quart d'heure ?

Mme EVEILLARD-HOANG.- Moi, oui, mais cela dépend des réactions.

M. PACCAUD.- Nous avons le temps pour trois ou quatre remarques. J'insiste sur le fait que cela doit être des remarques assez générales sur l'orientation des formations.

M. LE LOUEDEC.- J'ai deux questions : qu'est-ce que la formation intra ? Quelles sont les conditions de création des formations sur-mesure ?

M. PACCAUD.- Ce sont deux questions précises. Nous allons collecter les autres questions.

Mme LINGK.- J'ai des questions de précision sur la formation initiale des médecins inspecteurs de santé publique dans le contexte actuel. En complément de ce que vous avez dit tout à l'heure, pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur le pilotage par l'École de cette formation en matière de conception et de suivi de promotions ? Je rappelle qu'il n'y a plus de filière et que c'est un département pédagogique qui s'en occupe. Selon les souhaits du ministère de la Santé, nous sommes dans la perspective d'une nouvelle promotion en janvier 2017.

M. PACCAUD.- Merci pour ces courtes questions.

M. de MONTALEMBERT.- Tout d'abord, je souhaite remercier Philippe Marin et Catherine Éveillard-Hoang pour cette présentation très complète. Néanmoins, un élément me manque : l'élément financier. J'aurai espéré un bilan financier des formations initiales et des formations continues. Nous avons eu les recettes liées aux formations continues, mais nous n'avons pas vu les coûts, et nous n'avons rien eu pour les formations initiales. Je me doute bien que vous n'allez pas me répondre aujourd'hui, mais serait-il possible d'avoir ce premier bilan pour la prochaine séance ?

Ensuite, j'ai une question beaucoup plus précise, car j'ai une difficulté à comprendre un point sur les sessions intra et sur mesure. Leur nombre a plus que doublé, mais le nombre de bénéficiaires a beaucoup moins évolué (19 %), celui des journées encore moins. Cela veut dire que nous avons *a priori* des formations de plus en plus sur mesure et de plus en plus courtes. En même temps, vous nous annoncez que les recettes liées aux formations sur-mesure ont diminué de 30 %. Je m'étonne de cette forte dispersion entre un nombre de formations qui double et des recettes liées aux formations qui diminuent d'un tiers. Merci.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup pour la remarque. Nous allons prendre une dernière intervention.

M. SIBE.- J'ai des questions liées à la mobilité des étudiants et les années de césure. Ce sont des sujets d'actualité chez nous, notamment avec la mobilité à l'étranger avec des partenariats avec des universités étrangères.

Ensuite, j'ai une question sur l'*e-learning* en formation continue : aviez-vous déjà une plateforme d'*e-learning* ? Sinon, quelle est votre stratégie pour la développer ? Merci.

M. PACCAUD.- Nous avons 8 questions. Je vous encourage à être le plus bref sur la définition du terme « intra ».

Mme ÉVEILLARD-HOANG.- En formation continue, les formations dites « inter » sont ouvertes à un groupe constitué de personnes venant de structures différentes. Ce sont les formations qui sont dans le catalogue.

Je vais expliquer la différence entre « formation intra » et « formation sur-mesure ». La formation « intra » est faite à la demande d'un organisme pour le compte de son personnel. Donc, nous allons proposer une formation complètement adaptée à ses besoins et, en général, dans ses locaux. Par contre, la formation « sur-mesure », c'est lorsque que des ARS nous demandent de mettre en place une formation, pas forcément pour leurs propres collaborateurs, mais pour un ensemble de professionnels qui ont un intérêt commun sur un sujet donné. Cette formation sur-mesure ne figure pas au catalogue, elle n'est ni en inter, ni en intra dans le sens où elle n'est pas pour le personnel de la structure. La nuance est toujours subtile, on a tendance à utiliser les deux termes.

(Arrivée de Nathalie Robin-Sanchez à 12 heures 22.)

M. PACCAUD.- Merci pour cette réponse. Si j'ai bien compris la question de Frédéric Louédec, elle s'adressait au groupe : qu'est-ce qui motive la création d'un cours particulier ?

Mme EVEILLARD-HOANG.- Nous répondons à des demandes faites par des publics ou des commanditaires listés tout à l'heure, c'est-à-dire des services du ministère de la Santé, des ARS, etc. Ces demandes peuvent donner lieu à une action de formation qui pourra être reproduite en étant adaptée à la marge. Je reprends l'exemple des ARS : ce qui est bon pour une ARS peut, en moyennant quelques adaptations, être reproduit. L'investissement de départ est alors tout à fait « rentabilisé », mais cela peut être aussi une formation complètement isolée.

La distorsion entre l'activité qui aurait pu être beaucoup plus importante est liée à une question de date de facturation. En fait, si la facturation arrive un jour plus tard, elle passe sur l'année suivante. De plus, plusieurs actions auraient pu représenter des recettes plus importantes pour l'École, et elles ont été repoussées dans le temps compte tenu des difficultés qu'a rencontrées la DDFC en 2015 avec des vacances de postes. C'est pourquoi la productivité est un peu moindre.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup. Je suggère de traiter les questions d'ordre financier lors de la prochaine session. J'ai noté deux questions : une sur la mobilité et l'autre sur l'*e-learning*.

M. CHAMBAUD.- Je vais commencer par la question sur les médecins inspecteurs. Nous aurons l'occasion d'avoir un débat sur ce thème en conseil des Formations. De manière générale, nous proposons du court et du moyen terme.

Le court terme consiste à remplir nos obligations par rapport à un démarrage d'une formation d'un an de médecin inspecteur à partir de janvier 2017, mais nous n'avons pas encore reçu la confirmation. De toute façon, nous ne modifierons que très peu la maquette parce que nous sommes très proches du démarrage et que nous n'avons pas les éléments pour avoir un travail de fond sur le sujet.

À moyen terme, nous risquons d'avoir des évolutions très fortes. En lien avec le ministère, les organisations professionnelles et syndicales des médecins et le ministère de l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous souhaitons travailler une convergence entre la formation des médecins inspecteurs et la capacité d'avoir une option dans le diplôme d'études spécialisées (3^e cycle des médecins) pour avoir une année de formation sur les médecins en collectivité publique de manière générale. Elle ouvrirait au diplôme de médecin inspecteur avec une année de formation en option à l'École. Puisque les maquettes sont en train d'être changées et adoptées, nous devrions avoir la capacité de développer cela pour un démarrage en septembre 2017. Comme c'est une dernière année d'option, cela veut dire qu'elle ne démarrerait qu'en quatrième année. Nous essayons de voir comment l'anticiper, mais nous reviendrons probablement sur cet enjeu de taille.

De même, nous avons aussi des relations avec les pharmaciens pour renouveler la maquette avec un travail plus ouvert sur des formations professionnelles et des formations académiques.

Concernant les mobilités à l'étranger, nous n'avons pas les mêmes enjeux que ceux d'une université. Tout d'abord, nous sommes beaucoup sur des M2 avec des personnes qui viennent chercher des formations particulières. Sur les masters plus généraux que Philippe Marin a présentés, nous travaillons beaucoup sur les spécialisations. Cela n'empêche pas d'avoir des mobilités sur certains parcours comme en université. Néanmoins, nous avons aussi des problématiques un peu particulières avec des problématiques académiques. En effet, pour le MPH fait en anglais, ce sont plutôt des étrangers qui viennent faire leur mobilité ici. C'est un peu pareil pour EuroPubHealth.

Par ailleurs, nous avons aussi un aspect spécifique avec les mobilités professionnelles. Depuis très longtemps, plusieurs filières ont des voyages d'études à l'étranger. Je trouve que ce serait bien que le conseil des formations s'en occupe parce que nous avons un capital de voyages d'études à l'étranger absolument phénoménal à l'École dont la capitalisation en termes de connaissances est très faible. Nous aurons probablement quelque chose à faire pour faire en sorte que cela puisse aussi être plus fort au niveau de l'École.

Je ne vais rien dire sur l'*e-learning* puisque nous avons avec nous un spécialiste qui va nous expliquer rapidement ce que nous faisons.

M. MAGDELAINE.- Je vais répondre à votre question, Monsieur Sibé. Le Centre d'Appui à la Pédagogie a pour mission de développer en continu les compétences autour des usages et technologies de l'information et de la communication. La plateforme REAL est une plateforme Learning Management System (LMS) qui s'appuie sur Moodle. C'est la plateforme qu'utilisent bon nombre de réseaux d'enseignement supérieur. Sa stratégie s'intègre plus globalement dans une coopération avec la plateforme de recherche pluridisciplinaire LOUSTIC qui se trouve à Rennes 2. C'est un laboratoire autour des usages des technologies de l'information et de la communication. Comme nous nous positionnons comme un observatoire des usages, nous nous interrogeons systématiquement avec des enquêtes d'usage pour développer l'interface, l'ergonomie, et son utilisation. Nous interrogeons régulièrement les usagers et les utilisateurs sur l'ensemble de ces points de façon à ce que ce soit optimal pour proposer des objets d'apprentissage performants. En tout cas, l'équipe donne le maximum.

M. PACCAUD.- Je vous suggère d'arrêter ce point pour aborder le point 7, à moins d'avoir oublié une question importante.

7. Politique tarifaire de formation continue 2017

M. PACCAUD.- Au terme de l'intervention de Mme Éveillard-Hoang, nous discuterons brièvement, puis nous voterons.

Mme ÉVEILLARD-HOANG.- Un document vous a été transmis pour la politique tarifaire Formation continue 2017. En fait, il reprend en grande partie le document de l'année dernière. Je vous prie de m'excuser de ne pas avoir fait apparaître en couleur les modifications, je vais vous signaler les différences sur quelques formations ainsi qu'une mention sur la prise en charge des repas et poses. Elle a été aménagée compte tenu du projet d'externalisation de la restauration de l'EHESP. Je passe les premières pages parce que je les ai déjà présentées dans le diaporama précédent.

En page 4, il n'y a aucun changement dans le premier tableau sur les formations diplômantes dans le cadre de la formation continue. Dans le tableau suivant (« diplômes en co-habilitation ou en partenariat »), les tarifs sont validés avec les partenaires. Les modifications sont très faibles :

- Master 2 Droit, Santé Éthique : 4 555 euros/an au lieu de 4 500 euros l'année dernière. Les 55 euros correspondent à une cotisation liée à l'insertion professionnelle de l'université appliquée l'année dernière ;
- DIU : 1 855 euros/an au lieu de 1 800 euros l'année dernière. Les 55 euros de différence sont également liés à la cotisation liée à l'insertion professionnelle ;
- parcours EuroPubHealth : 16 000 euros (hors UE) au lieu de 18 000 euros l'année dernière. C'est lié à une décision du consortium ; 11 000 euros pour le tarif UE au lieu de 12 000 euros.

En page 5, le seul changement du tableau porte sur le séminaire d'actualité. Nous étions sur la base de 500 euros pour 1,5 jour à 2 jours de séminaire. Cela a posé problème pour des colloques ou séminaires qui n'ont duré qu'un seul jour : c'était trop cher. La proposition est d'avoir :

- un tarif modulable entre 200 et 400 euros par jour sur la base de 3 critères : le niveau d'expertise des intervenants, la cible, le coût d'organisation et de logistique (les tarifs diffèrent selon les lieux) et sur la base d'un budget prévisionnel proposé par les départements qui organisent le séminaire ;
- un objectif de 100 personnes minimum comme indiqué dans le document de l'an passé.

En page 6, le dernier tableau sur la politique tarifaire ne connaît aucun changement puisqu'il a déjà été voté l'année dernière.

En page 7, nous avons un paragraphe sur la politique promotionnelle et conditions générales de vente. C'est une reprise de l'année dernière, mais formulée de manière plus succincte. Nous rappelons le souhait d'engager une politique promotionnelle dans le domaine, mais elle n'a pas été menée pour diverses raisons, notamment à cause du changement de personnes. C'est quelque chose que nous pourrions tester avant de faire un retour aux instances à partir de 2017.

En page 8, dans les conditions générales de vente, nous rappelons la procédure d'inscription. Une modification se situe au niveau de l'avant-dernier paragraphe :

« Au cours du second semestre 2017, les services de restauration seront externalisés. Par conséquent, les pauses et déjeuners, actuellement offerts pour chaque journée de formation complète se déroulant sur le site rennais de l'EHESP, seront facturés en sus à compter du second semestre. Le tarif de ces prestations sera communiqué aux stagiaires lors de la convocation. »

En page 10, vous retrouvez la démarche d'élaboration de la politique de prix formation continue : elle n'a pas été modifiée, c'est exactement ce qui était indiqué dans la note de l'année dernière. Cela permet d'explicitier la façon dont les prix ont été conçus.

En page 12, vous retrouvez quelques éléments sur les perspectives envisagées.

Compte tenu du temps imparti, voulez-vous les détailler ?

M. PACCAUD.- La plupart d'entre nous a pu prendre connaissance de ces documents. Cela vous suffira-t-il ?

Mme EVEILLARD-HOANG.- C'est assez générique. Les informations sont présentées un peu différemment, mais elles reprennent ce qui a été présenté dans le diaporama.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup pour cette présentation rapide, succincte et substantielle.

M. CHAMBAUD.- Par rapport au dernier point, le conseil des Formations aura l'occasion de s'en saisir, mais c'est quand même un sujet fondamental pour l'École. Je vois régulièrement, notamment par rapport au monde universitaire, que l'École a une activité de formation continue très forte.

Je n'ai pas répondu spécifiquement sur l'aspect des coûts, mais nous y reviendrons aussi de toute manière. Nous réalisons actuellement un exercice pour regarder les coûts et les recettes de toutes les formations (formation initiale et formation continue). Dans le contexte actuel, les recettes de la formation continue sont fondamentales pour l'équilibre budgétaire de l'École. Nous relevons une progression forte avec une optimisation très forte puisque le taux d'annulation est passé de 30 % à 5 % avec une véritable politique forte affichée.

Lorsque l'on parle de perspectives, il faut prendre en compte un élément important. Nous sommes à une croisée des chemins. Nos partenaires habituels rechignent de plus en plus à envoyer des personnes en formation pour plusieurs raisons. L'EHESP n'est pas la seule structure à être frappée par ce genre de difficultés. Dans le contexte de tension actuel, c'est de plus en plus difficile pour les structures d'envoyer des personnes en formation pour plusieurs jours à Rennes ou à Paris. Cet élément explique aussi le développement des formations intra au niveau de l'École. Néanmoins, cela pose d'autres problèmes, notamment en termes de mobilisation au niveau de l'EHESP. C'est pourquoi nous devons réfléchir à la perspective pour la formation continue afin de sécuriser nos partenaires habituels tout en développant des formations pour d'autres publics pour lesquels l'École est légitime. Nous devons réfléchir aux questions suivantes : quels types de partenariats devons-nous développer ? De quelle manière ? Comment consolider notre savoir-faire dans le domaine de la formation continue, avantage et force de l'École, dans un monde de formation continue qui évolue de façon de très forte ?

Je voulais rappeler ces points parce que c'est important que vous en ayez connaissance pour que nous puissions travailler dans les séances suivantes les évolutions à moyen terme de ce que l'École doit faire.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup pour ce point important. Avez-vous des questions complémentaires ?

J'en ai plusieurs, mais nous pourrions en parler dans la reformulation.

Cela figure peut-être dans d'autres annexes, mais je n'ai pas vu dans ces documents une analyse du coût de production de chaque filière. C'est important parce que le coût de production de l'enseignement, notamment dans les formations continues, a des coûts cachés relativement importants. C'est le cas des ressources qui ne partent pas vers le service ou vers la recherche. Ce point est d'autant plus important que le destin de ces financements est d'aider à l'équilibre budgétaire général de l'École.

J'ai une autre question à voir plus tard sur le développement du *e-learning*, car le système de *costing* de ces prestations est assez différent.

Si je comprends bien, on nous demande un avis concernant le prochain exercice pour accepter ou non ces modifications tarifs.

☒ Vote à main levée : unanimité

Le conseil des formations approuve la politique tarifaire de formation continue 2017

M. CHAMBAUD.- Avez-vous des commentaires post-vote ?

(Arrivée de M. Louazel)

M. CHAMBAUD.- Mon commentaire ne remettra pas en cause votre vote.

M. de Montalembert a posé la question des recettes et des coûts directs comme l'a évoqué à plusieurs reprises le conseil d'Administration. Nous allons mettre en lien les recettes et les coûts directs de toutes les formations (initiales, continues, professionnelles et académiques).

Par contre, il nous reste à étudier les coûts globaux. Plusieurs personnes autour de la table savent que cela demande d'avoir une comptabilité analytique en état de fonctionner. Nous nous sommes engagés à le faire, notamment vis-à-vis du conseil d'administration, d'ici la fin de l'année. Cela nous permettra de regarder ces points l'année prochaine.

C'est un élément fondamental de décision et d'avis pour le conseil des Formations. En effet, la palette des offres proposées est importante, peut-être trop pour une école comme la nôtre. Dans ce concept, nous devons étudier les éléments stratégiques que nous souhaitons développer. Nous devons identifier ce qui est important pour l'École de faire pour savoir ce qui nous rapporte et ce que nous acceptons de développer même si cela représente des coûts pour l'École. Ce n'est qu'en ayant cette connaissance globale que nous pouvons faire des choix éclairés.

Ce travail sera proposé au conseil des Formations le plus rapidement possible, probablement en début d'année prochaine.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup pour cette remarque, Monsieur Chambaud. Nous nous donnons rendez-vous pour les prochaines séances. Je vous propose de glisser aux deux points suivants (8 et 9). Nous avons 16 minutes pour parler de sujets qui en mériteraient 30. Je propose à Nathalie Robin-Sanchez de commencer avec la première proposition.

8. Transformation du certificat « Gestion des ressources humaines » en diplôme d'établissement

Mme ROBIN -SANCHEZ.- Dans le peu de temps imparti, nous parlerons à deux voix puisque Yann Dubois et moi-même sommes co-responsables du certificat proposé à la transformation en diplôme d'établissement et des enseignements RH et management sur cette école, à la fois dans les filières Service public et pour les diplômés.

M. DUBOIS.- Notre présentation va être très synthétique. Nous n'avons pas de PowerPoint à vous présenter parce que nous avons estimé que notre document était suffisamment précis. Par contre, il pourrait donner lieu à des questions.

À notre niveau, il s'agit plus d'une logique de confirmation et de reconnaissance d'un parcours existant que d'une logique de création *ex nihilo*. Il faut savoir que le certificat de Gestion des Ressources humaines existe depuis 2008. Depuis cette date, nous avons eu 65 certifiés pour 119 inscrits (sans compter les inscrits de cette année).

Lorsque nous organisons ce certificat sur 6 semaines, des participants viennent module par module au titre de la formation continue. Laurent Chambaud a évoqué tout à l'heure les recettes pour l'établissement : cet élément non négligeable doit être intégré en termes de recettes.

Nous souhaitons transformer ce certificat en diplôme d'établissement à vocation professionnelle. Les professionnels formés sont généralement des collègues directeurs d'hôpital ou D3S qui prennent un poste de DRH dans un établissement sans qu'ils aient assumé auparavant les fonctions. En effet, les directeurs d'hôpital peuvent changer de fonction lorsqu'ils changent d'établissement, mais pas uniquement. Donc, le profil type est un professionnel avec quelques années d'expérience et qui souhaite se spécialiser en termes de gestion des ressources humaines. Progressivement, ce profil s'élargit : nous avons de plus en plus des attachés d'administration hospitalière qui exercent dans une DRH, voire des directeurs de soins et des cadres supérieurs de santé qui souhaitent s'acculturer à la gestion des ressources humaines.

Cette formation a une vocation exclusivement professionnelle. Vous pouvez nous poser la question : pourquoi vouloir une reconnaissance universitaire alors que c'est un diplôme d'établissement qui s'adresse essentiellement à des professionnels ? Nous avons plusieurs raisons.

Premièrement, il ne s'agit pas d'opposer l'université et le professionnel ; la VAE en est un bon exemple.

Deuxièmement, nous souhaitons aussi une forme de cohérence et de lisibilité de l'offre de formation de l'EHESP. En l'occurrence, un diplôme d'établissement est consacré à la gestion financière des établissements de santé depuis 2009. Pour le coup, il constitue l'exact pendant de ce que nous faisons, mais sous forme de certificat, en matière de ressources humaines. Donc, il nous semblerait logique d'avoir une lisibilité plus claire sur cette question.

Troisièmement, le fait de valoriser ce parcours sous forme d'une reconnaissance universitaire donnant lieu à des ECTS constitue également une reconnaissance forte à la fois pour les financeurs, c'est-à-dire les établissements qui envoient leurs directeurs ou leurs attachés se former, ainsi que pour les intéressés. En effet, il s'agit quand même d'un investissement très lourd (25 jours de formation) par rapport à l'engagement professionnel. De plus, l'évaluation est assez exigeante. Donc, on n'est pas du tout sur le même registre en termes de reconnaissance.

Pour le quatrième argument, je vais laisser la parole à Nathalie Robin-Sanchez. Nous devons rester concurrentiels en termes d'offres de formation. Or, en la matière, des offres de spécialisation en ressources humaines fleurissent un peu partout, de niveaux très hétérogènes. Nous estimons que nous avons un avantage concurrentiel, nous souhaitons le garder en transformant le certificat en diplôme d'établissement.

Mme ROBIN -SANCHEZ.- Je vais poursuivre avec quelques arguments sur les forces actuelles du certificat. Si nous souhaitons sa pérennité et sa reconnaissance au niveau d'un diplôme d'établissement, c'est qu'il a fait ses preuves.

D'une part, quelques éléments sont liés à sa longévité, au nombre de professionnels concernés, à la satisfaction des publics. De plus, c'est un outil vivant de formation. Il n'est pas figé, nous n'attendons pas de vous le présenter en transformation en DE pour le rénover. En fait, il est revisité tous les ans. Évidemment, la composante réglementaire dans le domaine de la fonction publique hospitalière est forte avec beaucoup de changements. Il est aussi revu dans ses composantes : nous avons créé des modules que nous revisitons tous les ans. Il faut qu'ils continuent à être adaptés à la réalité professionnelle réglementaire et des compétences que nous voulons développer.

Nous avons précisé des éléments concernant la coordination des intervenants. Cette vocation professionnelle est assumée à part entière par des référents de l'École. En plus de Yann Dubois et moi, un groupe d'intervenants DRH se spécialise selon les modules pour assurer cette veille.

Je rappelle que le certificat est un socle qui deviendrait un diplôme d'établissement. C'est aussi une offre modulaire pour donner une visibilité par module. Cela explique le module optionnel sur

la présentation faite sur les questions concernant les affaires médicales. Il n'est pas exclu que nous soyons dans l'obligation de créer et remodeler d'autres modules à l'avenir pour répondre aux besoins de formation.

La concurrence est réelle : notre positionnement est plus de direction vis-à-vis des dirigeants. Ce n'est pas forcément celui des autres offres de formation. L'importance d'une reconnaissance académique est réelle pour les employeurs et les personnels qui s'engagent. Il existe aussi un volet *marketing* puisque de plus en plus d'organismes de formation valorisent une expérience et une valorisation académique de leurs parcours habituels de formation continue dans les mêmes domaines. Il serait dommage que, en management et gestion des ressources humaines, l'EHESP n'ait pas de positionnement sur la valorisation académique alors que d'autres organismes de formation qui n'ont pas de lien avec l'université (ou qui en ont peu ou qui sont en train de les nouer) le fassent de manière assez « bruyante ».

Je ne vais pas détailler le programme, les modules et les heures, mais nous répondrons à vos questions sur cette présentation.

M. PACCAUD.- Votre proposition est acceptée, merci beaucoup pour cette présentation. Encore une fois, on attend de nous que nous nous prononcions sur cette proposition de programme. Avez-vous des remarques ?

M. SANDRET.- Ma première remarque ne porte pas sur la qualité qui est bien connue. La qualité peut être là, il s'agit de le faire savoir. C'est ce que vous visez par cette reconnaissance et par ces équivalences. L'École a des compétences depuis longtemps, mais elles ne sont pas forcément évidentes sur un marché où de nombreuses offres sont présentes.

Deuxièmement, c'est très positif que cela soit aussi l'occasion pour de nombreux professionnels de travailler sur nos parcours, voire sur des secondes parties de carrière pour quelques-uns. Même si un directeur d'hôpital est censé avoir plusieurs casquettes, passer d'une direction à l'autre n'est pas forcément évident. Sécuriser ces parcours un élément positif ; vous reconnaissez le discours de mon syndicat.

M. PACCAUD.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. LE LOUEDEC.- J'ai lu en page 3 les résultats du certificat : entre le nombre d'inscrits et le nombre de reçus, la différence est parfois assez importante.

Mme ROBIN -SANCHEZ.- En fait, nous comptabilisons dans le nombre d'inscrits l'ensemble des inscrits sur les modules, mais ce sont les professionnels qui décident de s'engager ou pas dans la validation totale ou partielle. C'est ce que transcrit ce tableau. Par contre, ce dernier ne vous montre pas l'ensemble des inscrits aux modules qui s'ajoutent dans la formation continue. Nous arrivons à avoir plus de 40 participants sur certains modules. Donc, il s'agit bien du nombre d'inscrits au certificat qui valident ou non tout ou partie de ce que nous leur proposons.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup. Avez-vous d'autres questions ?

M. CHAMBAUD.- Je ne vais pas poser de questions aux personnes qui présentent cette proposition parce que l'École la soutient évidemment.

Je voudrais intervenir sur deux points plus généraux illustrés par cette évolution.

Le premier point concerne l'équilibre de l'École entre le monde professionnel et le monde académique. Philippe Marin a rapidement expliqué que nous sommes en train d'inventer le modèle de l'École, c'est-à-dire d'être à la fois performant sur les formations professionnelles tout en proposant d'ajouter chaque fois que c'est possible un élément académique. Ainsi, nous proposons de passer d'un certificat à un diplôme d'établissement qui a une reconnaissance universitaire que nous pouvons donner directement, contrairement à certaines écoles. C'est

important pour nous d'y être, notamment dans un monde où nous estimons que nos compétences sur ce sujet valent au moins autant, sinon un peu plus, que certaines structures qui se mettent sur ce marché.

Le deuxième point concerne un sujet majeur à l'École. Nous commençons à travailler sur des aspects d'évolution des métiers tout au long de la vie. Dans ce contexte, nous n'arrivons pas à faire venir sur des formations des personnes qui changent de poste. Il faut que nous arrivions à le travailler. Nous pouvons faire la réponse qui vient d'être évoquée « *vous allez avoir en plus une reconnaissance universitaire* ». Il faut absolument que le ministère accompagne cela. C'est vrai pour les chefs d'établissement maintenant, mais ce n'est pas le cas pour les autres fonctions. Les personnes qui changent de fonction doivent avoir de façon statutaire des formations pour avoir les compétences requises.

Dans le monde et dans l'évolution du monde de la santé actuellement, si nous ne le faisons pas, nous mettons en danger les personnes qui arrivent à développer des compétences dans des métiers avec des évolutions très fortes en termes juridiques, en termes organisationnels, etc. Ces personnes ne peuvent pas aller les chercher parce que leur métier évolue du jour au lendemain.

Je veux juste insister sur ce point. J'aimerais bien que le conseil des Formations ait une réflexion que nous pourrions nous aussi porter pour permettre que ces évolutions se fassent dans de bonnes conditions. C'est important pour les professions de managers des établissements, et bien au-delà sur l'ensemble des professionnels que nous formons.

M. PACCAUD.- Avez-vous d'autres questions ?

M. MAGDELAINE.- J'ai un commentaire sur la qualité de la coopération entre les équipes de la DDFC et le Centre d'Appui à la Pédagogie pour s'autoriser à interroger le modèle économique que vous évoquiez concernant le dispositif de formation. À travers ce projet, l'École s'inscrit sur l'accompagnement à la sécurisation des parcours, des transitions subies ou choisies sur la gestion territoriale des emplois et des compétences en matière de santé, notamment dans ce qui vient d'être proposé.

Cela participe à l'interrogation concernant le choix de la priorisation des dispositifs et du modèle économique et financier interrogé qui vient d'être présenté par Laurent Chambaud.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup.

Mme SOVRANO.- Je suis entièrement d'accord avec la question de la reconnaissance. Pour notre syndicat, il n'y a pas de souci.

Je souhaite connaître les changements entre le certificat et le diplôme d'établissement, au-delà de la reconnaissance universitaire, au niveau du contenu de la formation. Vous allez être obligé de développer, mais j'aurais souhaité avoir ces éléments pour voir le changement opéré au travers cette proposition.

M. PACCAUD.- Je vous demande une brève réponse.

Mme ROBIN -SANCHEZ.- Le certificat d'établissement est aujourd'hui couplé à la spécialisation des EDH en termes de calendrier. Du coup, cela permet une approche plus modulaire dans le temps en étalant le certificat de janvier à juin. Nous avons l'ambition de poursuivre ces étalements, car les professionnels ont besoin d'avoir rapidement des compétences pour aller en fonction et en même temps, c'est très compliqué de dégager autant de temps.

En termes de changement, le fait de réévaluer réellement tous les ans chaque module en fonction des attentes, de la veille et des modalités pédagogiques, fait que le certificat ou le diplôme d'établissement est un dispositif de formation vivant. En fait, il n'y a pas de spécificités à

être un DE. C'est la même chose que ce soit pour un diplôme, une formation continue ou une formation professionnelle, à partir du moment où une coordination et un dispositif veulent être adaptés en termes de compétences et de définition.

Nous avons beaucoup remanié ce certificat, notamment le module Stratégie. Le ministère ou les collègues nous interrogent parfois sur la manière d'intégrer la nouvelle loi de Santé, avec l'impact des groupements hospitaliers de territoire. Nous n'avons pas besoin de mettre en titre « GRH et GHT » pour former à la question, mais il faut revoir les modules qui portent sur les trois impacts de la loi de Santé (la formation continue, la GPMC, et le dialogue social).

Ce n'est pas forcément détaillé, mais que ce soit pour un diplôme ou une formation, il faut que le dispositif soit vivant et partagé.

M. DUBOIS.- Ces deux dernières années, deux axes ont été particulièrement retravaillés : le dialogue social (2014) et le pilotage financier du titre I (2015). Actuellement, nous revoyons l'impact des GHT sur les politiques de RH. En fait, la transformation en diplôme d'établissement ne va pas forcément révolutionner le contenu, mais nous nous attachons à le revoir de façon assez fondamentale chaque année par rapport à l'actualité hospitalière.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup. Je propose d'arrêter la discussion pour aviser.

☒ Vote à main levée : UNANIMITÉ

Le conseil des formations approuve la transformation du certificat « gestion des ressources humaines » en diplôme d'établissement.
--

M. PACCAUD.- Nous vous remercions pour cette proposition. Merci beaucoup.

(Départ M. Dubois et Mme Robin-Sanchez.)

9. Création d'un certificat « Les 100 h des systèmes d'information en santé »

M. PACCAUD.- Je passe la parole à Michel Louazel.

M. LOUAZEL.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais excuser Bertrand Vigneron qui est le porteur de la proposition soumise au conseil des Formations. Ce n'est pas mon domaine d'expertise, je fais cette présentation au titre des fonctions que j'occupe à l'Institut du Management. Cette proposition lui incombe.

Nous restons dans ce que nous avons présenté précédemment puisque c'est une proposition de certificat. Je vais resituer cette proposition dans un cadre plus global. L'Institut du Management se positionne dans la politique de formation telle qu'elle a été redéfinie à l'EHESP, et souvent discutée au sein de cette instance, notamment dans les axes du COP.

Cela a été l'occasion pour l'Institut du Management de revoir l'ensemble de son portefeuille d'activités. C'est vrai pour les formations diplômantes, qu'elles soient proposées en formation initiale ou formation continue (masters et mastères spécialisés) et pour la réingénierie de nos actions de formation continue passant de sessions courtes et habituelles à des parcours certifiants dans un premier temps, voire diplômants (DE) dans un second temps. L'exemple que nous venons de voir s'inscrit dans ce cadre.

Nous avons souhaité continuer à proposer la formule des certificats en s'appuyant sur la marque « 100 heures ». En effet, nous avons déjà le certificat « Les 100 heures de l'achat ». Nous voulions avoir une nouvelle déclinaison sur une thématique différente : « les 100 heures des systèmes d'information ».

Cette problématique des systèmes d'information dans le champ sanitaire et social est importante. Elle se renforce encore plus avec la loi de modernisation de notre système de santé et les nouveaux dispositifs. D'ailleurs, nous avons évoqué le groupement hospitalier des territoires. Au cœur de ces sujets, il y a la problématique des systèmes d'information. Jusqu'à présent, nous n'avons pas dans notre portefeuille d'activité une offre spécifique sur ce champ.

Il est proposé de mettre en place à la fin de l'année des modules courts de formation sur cette thématique. Pourtant, elle a été portée à un moment à l'EHESP, notamment dans des formations statutaires. Pendant des années, nous avons eu la formation des directeurs des Systèmes d'Information et de l'Organisation (DSIO) à l'EHESP, mais plutôt orientée vers les services déconcentrés.

Cette proposition peut s'appliquer à ces personnels, mais elle est aussi très orientée vers les établissements.

La proposition tente de répondre à un besoin parfaitement identifié pour des professionnels aux profils différents. Ils peuvent avoir un profil d'ingénieur, mais pas uniquement ils peuvent avoir aussi un profil de directeur ou un profil de soignant qui s'intéresse aux systèmes d'information.

De quel point de vue s'intéressent-ils aux systèmes d'information ? Les objectifs présentés dans la note présentent un objectif de connaissances de l'ensemble de ces systèmes et infrastructures. Cependant, au-delà d'aller jusqu'à la e-santé et aux enjeux associés, il y a une dimension d'enjeux stratégiques, une problématique organisationnelle avec des objectifs sur la maîtrise des organisations et de l'interopérabilité entre les différents systèmes. En effet, les systèmes d'information touchent à différents objets dans ces établissements. L'important est bien la connexion entre tous ces ensembles. De plus, une dimension de gestion de projets est associée à cette proposition avec la possibilité de porter des projets de mise en place de nouveaux systèmes d'information.

Cette proposition est formulée en partenariat avec une filiale de l'école de Commerce de Grenoble. Nous travaillons déjà en partenariat avec cette école de Management de Grenoble pour les « 100 heures de l'achat ». J'ai déjà parlé de la déclinaison de cette formule. Cet établissement a une compétence spécifique au sein de cette école. Du point de vue de la complémentarité, nous apportons notre connaissance du champ de la santé publique. C'est bien cette complémentarité qui explique le renforcement de ce partenariat.

La formation n'est pas du type DE. La différence est que le volume est un peu plus court (18 jours de formation) structuré autour de 6 modules. Cette formation est certifiante puisqu'il sera demandé une production liée, par exemple, à l'implantation d'un système d'information, mais les sujets sont larges. Elle fera l'objet de ce projet et d'une soutenance pour valider ou non. C'est exactement la même démarche que ce qui existait avec pour le certificat RH avec une possibilité de validation. Un stagiaire qui suit ce certificat ne demandera pas nécessairement à le valider.

Pour gagner du temps, je n'entre pas à ce stade dans le détail de la présentation. Je vous laisse le soin de poser toutes les questions que vous souhaitez.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup. C'était clair et concis aussi bien au niveau de l'objectif que de la forme que cela prendra. Avez-vous des questions, des remarques ou des interventions ?

Mme CAMPIER-HALLEY.- J'ai une question sur un point de détail. Par rapport au budget présenté en page 5, comment a été faite l'estimation de la ligne « repas + pause » ?

M. LOUAZEL.- Cette formation se déroule dans les locaux de notre partenaire. L'estimation correspond aux tarifs proposés par ce partenaire dans la gestion classique de sa structure. Cette formation se déroule à Paris.

Mme CAMPIER-HALLEY.- Merci.

M. PACCAUD.- Merci. Avez-vous d'autres questions ?

M. CHAMBAUD.- Si vous n'avez pas d'autres questions, je vais ajouter un commentaire. Je souhaite insister sur la notion des systèmes d'information est majeure. L'École était relativement absente sur le sujet. Pour nous, c'est le moyen d'embrayer sur quelque chose qui a des résonances très particulières au moment des GHT évoqués par Michel Louazel. C'est un moyen de développer des partenariats avec des organismes qui ont la connaissance et la compétence sur le sujet. Du coup, cela permet à l'École de monter en compétences et en visibilité sur un sujet majeur dans les prochaines années, voire prochaines semaines.

M. LOUAZEL.- J'ai oublié de signaler un point. J'ai parlé de Bertrand Vigneron, mais j'aurais dû citer ma nouvelle collègue : Laurie Marraud, maître de conférences à l'EHESP. Spécialiste des Systèmes d'information, elle sera associée à ce certificat qui nous manquait.

M. PACCAUD.- Très bien, merci beaucoup.

M. MAGDELAINE.- Je voudrais apporter un complément d'information. Dans l'ensemble des dispositifs proposés, il y a une approche située de la formation. Elle s'appuie sur une approche par compétence. Il est vrai que l'ensemble des personnes qui proposent les dispositifs de formation, Michel Louazel, Nathalie Robin-Sanchez et Yann Dubois, prennent vraiment en considération un ensemble de situations vécues sur le terrain pour créer des objets d'apprentissage. Cette logique de développement continu du contenu est intégrée dans la régulation de l'ensemble de cette offre, que ce soit *a priori* avec ce que vient de nous présenter Michel Louazel, ou dans l'évolution des réalités professionnelles vécues.

En tout cas, ce dispositif de régulation mérite d'être souligné, car il n'est pas forcément commun au sein de l'École.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup pour ce complément d'information. Avez-vous d'autres remarques ?

M. BOËL.- Comment avez-vous estimé le nombre de candidats susceptibles de s'inscrire à cette formation pour les années futures ?

M. LOUAZEL.- Bertrand Vigneron a beaucoup interrogé son réseau et son partenaire. Les formations de ce type commencent sur un effectif relativement modeste. C'est plutôt une volonté au départ d'avancer doucement. En effet, les dispositifs de formation en période de lancement sont toujours un peu fragiles. C'est vrai que l'on aime avoir la possibilité d'avoir des échanges extrêmement approfondis avec les stagiaires dans ce cadre. C'est sur la base de différents contacts les mois qui ont précédé cette écriture qu'il a estimé de cette façon les effectifs. Ils seront certainement amenés à évoluer.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup.

M. MAGDELAINE.- Il faut aussi tenir compte de l'approche de compétences. Vous avez évoqué le nouveau modèle d'intelligence économique que pourrait avoir l'École demain en termes d'éligibilité à une formation. Il faut savoir que la Commission nationale des Certifications professionnelles a remis au goût du jour les modalités de certification ou de validation de certains diplômes. L'École s'inscrit dans cette logique soit au niveau national soit au niveau local de proposer certains certificats qui peuvent prendre différentes natures et différentes formes.

Effectivement, cette actualité liée à la réforme de la formation continue avec la question de l'éligibilité, c'est-à-dire des moyens de financement et les possibilités de toucher un autre public, pourra être traitée par le conseil des Formations, peut-être en octobre. Ces questions ont été

posées avec la présentation de l'offre globale de formation par Philippe Marin et Catherine Éveillard-Hoang tout à l'heure.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup.

M. BOËL.- Par rapport au budget, vous avez fait une estimation des recettes et des dépenses avec 14 personnes. À partir de combien d'inscrits (unités) la formation est-elle rentable et sera mise en place ?

M. LOUAZEL.- Votre question est : avons-nous défini un seuil pour ouvrir cette formation ? Le point mort est un peu plus faible que les 14 unités, car nous avons une petite marge. Nous pourrions répondre que c'est aux alentours de 10 personnes, mais tout sera lié aux discussions avec notre partenaire. Nous travaillons avec une école privée de management qui a ses propres règles. Généralement, c'est dans le cadre d'une discussion avec l'école que nous décidons.

Pour d'autres formations, nous avons décidé de commencer avec un effectif plus faible parce que c'est une amorce, car le point mort est à un effectif relativement faible. S'il manque un ou deux stagiaires la première année, il sera possible de les récupérer l'année suivante. Donc, nous acceptons cet investissement de départ.

M. BOËL.- Donc, il existe une notion de seuil à partir duquel vous mettez en place une formation. Mon autre question portait sur la rentabilité. Vous mettez en place une formation qui génère un coût. Vous avez des recettes et des frais d'inscription, quand une formation est offerte ? Finalement, l'offre de formation entre-t-elle dans des notions de rentabilité ?

M. PACCAUD.- Nous avons déjà amorcé cette discussion tout à l'heure sur le budget. Je suggère de dédier une séance ou un séminaire sur le *costing*. Je pense que pour des institutions de recherche, le coût caché de ces formations est extraordinairement important, et il est sous-évalué en général.

M. CHAMBAUD.- Cela correspond à une des questions posées. Pour répondre de façon complète à la question, il faut que nous soyons capables d'individualiser les recettes ainsi que de regarder les coûts directs et les coûts totaux.

Comme le disait Michel Louazel, le coût d'amorçage de la formation est à prendre en compte ainsi que ce que nous en attendons. Une réflexion générale nous permettrait d'identifier les formations bénéficiaires *in fine* pour l'École en tenant compte des coûts totaux ainsi celles qui nous coûtent.

Par rapport à ce sujet, la question est tout à fait justifiée. Pour y répondre pleinement, nous devons faire l'exercice jusqu'au bout pour vous présenter la palette de ce qui existe à l'École. C'est pour cela que j'ai proposé que ce soit fait plutôt en début d'année prochaine parce que nous aurons mis en place la comptabilité analytique. Cela nous permettra d'avoir une vision générale des formations qui rapportent et des formations qui coûtent. Du coup, nous verrons comment rétablir cet équilibre général entre les formations universitaires, les formations professionnelles et les formations continues.

M. PACCAUD.- Merci beaucoup.

Mme SOVRANO.- Comme vous avez parlé du coût financier, j'ai envie d'ajouter la question de l'image. Il faut mesurer le coût financier, mais aussi la qualité de l'image de l'École. C'est important parce qu'il peut y avoir un coût financier, mais une plus-value au niveau de l'image qui est à préserver. Il me semble que cette dimension est importante.

M. PACCAUD.- Nous reprendrons ce thème rapidement l'année prochaine. Nous passons au vote.

☒ Vote à main levée : UNANIMITÉ

Le conseil des formations approuve la création d'un certificat « Les 100 h des systèmes d'information en santé »

M. PACCAUD.- Je vous remercie.

(La séance est suspendue de 13 heures 20 à 14 heures 16.)

10. Processus de nomination du directeur des Études

- Présentation du processus (par M. Chambaud.)

(Les deux points suivants sont discutés en huis clos.)

- Audition de Jeanine Pommier, candidate au poste de directeur des études
- Délibération des membres du conseil des formations :

Avant d'auditionner la candidate, Mme Jeanine Pommier, les membres du Conseil échangent certaines préoccupations. Ils regrettent d'avoir à se prononcer sur une candidate unique, c'est-à-dire après le retrait des autres candidats suite au vote des enseignants-chercheurs. Ils comprennent aussi que le poste n'est pas ouvert : le candidat nommé n'occupera pas un poste vacant.

Cependant, le Conseil ne désire pas ralentir le processus de nomination. Il est prêt à donner son avis sur la nomination du Directeur de la formation.

Le Conseil a d'abord entendu la candidate, puis débattu avec elle. Le Conseil s'est ensuite réuni à huis clos.

Le Conseil apprécie la bonne carrière universitaire de la candidate et son insertion ancienne dans l'EHESP. Ce profil est un atout pour l'institution souhaitant mieux intégrer la recherche à la formation. Le Conseil note aussi les fortes capacités relationnelles de la candidate, notamment signalées par la préférence exprimée par les enseignants-chercheurs de l'EHESP.

Cependant, une partie du Conseil considère que Mme Jeanine Pommier est loin du terrain des personnels formés par l'EHESP. Elle a peu d'expérience de responsabilités opérationnelles dans le milieu professionnel. D'autre part, les réponses aux questions posées à la candidate durant le débat avec le Conseil ont paru souvent trop générales.

A la suite d'échanges entre les membres, le Conseil formule les recommandations suivantes :

- Il faut que le Directeur des Etudes garantisse un équilibre entre les dimensions universitaire d'une part, professionnelle d'autre part. C'est un élément majeur de la stratégie de développement de l'Ecole.
- Au cas où Jeanine Pommier est nommée Directeur des Etudes, il conviendrait qu'elle fasse équipe avec un adjoint issu des secteurs des professionnels et du management des institutions de santé.

En fin de séance, chaque membre s'est prononcé en votant pour ou contre l'avis favorable du Conseil sur la candidature de Jeanine Pommier au poste de Directeur des Etudes. Le vote à bulletin secret n'a pas été demandé.

☒ Vote à main levée : 13 POUR, 5 ABSTENTIONS, 1 CONTRE

Le conseil des formations recommande la candidature de Mme Jeanine Pommier au poste de directeur des études.

(La séance est levée à 16 heures 21.)